



NATATION SYNCHRONISÉE

Sommaire

• Titre 1 - Les différents programmes et leurs années d'âge (selon le niveau de la nageuse).....	191
• Titre 2 - Le socle de formation	
2.1 - Sa place dans les programmes.....	192
2.2 - Les caractéristiques du socle.....	193
2.3 - Nature des épreuves.....	194
2.4 - Contenu et spécificité des épreuves.....	194
2.5 - Engagements.....	196
2.6 - Accès et conditions de validation.....	197
2.7 - Organisation territoriale des compétitions.....	199
2.8 - Calendrier des épreuves.....	199
2.9 - Notation et classement.....	199
• Titre 3 - Programme « Promotion »	
3.1 - Caractéristiques et objectifs.....	201
3.2 - Accès.....	201
• Titre 4 - Les compétitions FINA et FFN	
4.1 - Dispositions communes à toutes les compétitions FINA et FFN.....	202
4.2 - Les catégories d'âge et l'accès aux épreuves.....	202
4.3 - La réglementation des épreuves.....	203
4.4 - Les officiels.....	203
4.5 - Les résultats.....	203
4.6 - Participation des étrangères.....	203
4.7 - Participation masculine.....	204
4.8 - Principes et modalités de régulation.....	204
4.9 - Le programme FINA-FFN et ses compétitions.....	205
4.10 - Les compétitions du programme FINA-FFN.....	205
4.11 - Les autres compétitions.....	207
• Titre 5 - Fiches compétitions qualificatives	
Fiche n° 1 - Journées d'Automne espoirs-juniors-seniors.....	208
Fiche n° 2 - Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) juniors-seniors.....	209
Fiche n° 3 - L'accès au niveau national et le Tournoi National de Qualification.....	211
• Titre 6 - Fiches compétitions FINA – Hiver	
Fiche n° 4 - Championnats de France d'hiver Élite espoirs.....	213
Fiche n° 5 - Championnats de France d'hiver Élite juniors.....	214
Fiche n° 6 - Championnats de France d'hiver Élite seniors.....	215
• Titre 7 - Fiches compétitions FINA – Été	
Fiche n° 7 - Championnats de France d'été Élite espoirs.....	217
Fiche n° 8 - Championnats de France d'été Élite juniors-seniors.....	218
Fiche n° 8 bis - Championnats de France d'été seniors (solo et duo niveau unique).....	219
Fiche n° 8 ter - Championnats de France d'été Élite toutes catégories.....	221

NATATION SYNCHRONISÉE

• Titre 8 - Les compétitions été « National »	
Fiche n° 9 - Championnats de France d'été « National » espoirs	222
Fiche n° 10 - Championnats de France d'été « National » juniors	223
Fiche n° 10 bis - Championnats de France d'été « National » toutes catégories	225
• Titre 9 - Fiches compétitions « Performance »	
Fiche n° 11 - Journées Techniques d'hiver espoirs-juniors-seniors	226
Fiche n° 12 - Championnat N3 d'été juniors-seniors-toutes catégories	227
• Titre 10 - Procédure d'engagement dans les différentes compétitions	229
Calendrier 2010-2011	231
• Titre 11 - Annexes	
Annexe n° 1 - Programme FINA et « Performance » (Journées Techniques d'hiver).....	233
Annexe n° 2 - Programme « Performance » (championnats d'été interrégionaux - N3 juniors).....	234
Annexe n° 3 - Programme « Performance » (Tournoi de Qualification)	235
Annexe n° 4 - Classements nationaux	236

NATATION SYNCHRONISÉE

Titre 1 - Les différents programmes et leurs années d'âge (selon le niveau de la nageuse)

Années d'âge	Saison 2011-2012	Socle de Formation	Promotion	Performance	FINA Espoirs	FINA Juniors	FINA Seniors	FINA Toutes cat.
11 ans et -	2001 et après	x						
12 ans	2000	x			x			
13 ans	1999	x	x		x			
14 ans	1998	x	x		x			
15 ans	1997	x	x	x	x	x		x
16 ans	1996	x	x	x		x		x
17 ans	1995	x	x	x		x		x
18 ans	1994	x	x	x		x	X Duo libre uniquement et sous condition	x
19 ans et +	1993 et avant	x	x	x			x	x

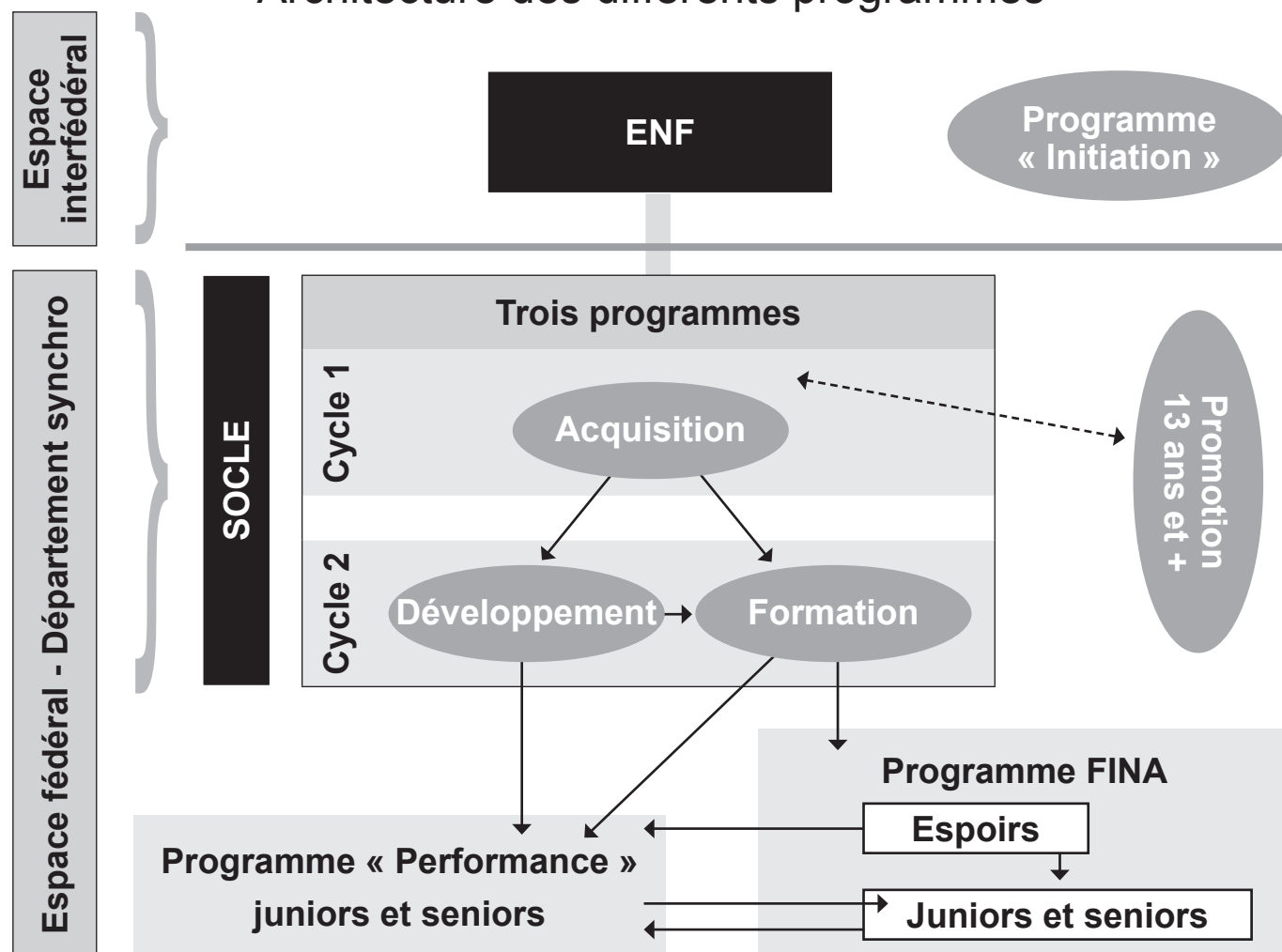
Titre 2 - Le socle de formation

2.1 - SA PLACE DANS LES PROGRAMMES

1. Conception

Le socle de formation s'intègre dans une structure commune à l'ensemble des disciplines de la FFN. En effet, à la sortie du Pass'compétition (qualifié également de « Programme d'initiation »), se présente, dans chaque discipline, un ensemble de trois programmes : « Acquisition », « Développement », « Formation ». Cet ensemble compose le socle de formation qui propose une formation complète, à la fois individuelle et collective, à toutes les nageuses, quel que soit leur âge, et pour les plus jeunes en particulier. Ces trois programmes de compétition : « Acquisition », « Développement », « Formation » sont répartis sur deux cycles afin de permettre aux nageuses de s'engager en fin de saison dans une chorégraphie collective. Les entraîneurs pourront ainsi rassembler leurs nageuses, d'âges éventuellement différents, sur un objectif commun.

Architecture des différents programmes



2. Les cycles et programmes du socle

■ Cycle 1

Le programme « Acquisition » est adapté à la nageuse qui débute pour acquérir un capital de base dans toutes les dimensions de la discipline. Ce capital lui permettra de choisir ensuite le programme le plus adapté à son niveau et à ses conditions de pratique.

NATATION SYNCHRONISÉE

■ Cycle 2

Le programme « Développement » vise à augmenter et renforcer les capacités de la nageuse pour lui permettre de poursuivre son projet de compétition.

Le programme « Formation » est très exigeant car il garantit que la nageuse dispose de tous les outils nécessaires pour se confronter au programme FINA et s'adapter tout au long de sa carrière à son évolution.

Les programmes du socle permettent d'accéder aux différents programmes de compétitions en fonction des années d'âge suivantes :

- Programme « Promotion » : 13 ans et plus.
- Programme FINA - FFN : espoirs (12-15 ans).
- Programme « Performance » : 15 ans et plus.
- Programme FINA - FFN : juniors (15 -18 ans).
- Programme FINA - FFN : seniors (19 ans et plus) et 18 ans et plus en duo (1994 et avant) pour le duo libre seulement
- Programme FINA - FFN : toutes catégories (15 ans et plus).

2.2 - LES CARACTÉRISTIQUES DU SOCLE

1. Accès aux programmes du socle de formation (cycle 1)

Seul le Pass'compétition est exigé pour accéder au socle de formation.

La nageuse peut s'engager dans le socle cycle 1 en cours de saison après l'obtention de son « Pass'compétition » dans les conditions définies ci-dessous :

- nageuses nées en 2004 et après (8 ans et moins) : obligation de valider les deux tests Sauv'nage et Pass'sport avant d'accéder au Pass'compétition ;
- nageuses nées en 2003 et avant (9 ans et plus) : la validation du Sauv'nage et du Pass'sport sera laissée à l'initiative du comité régional.

Pour des raisons exceptionnelles, le comité régional peut autoriser l'accès direct au Pass'compétition.

À partir de la saison 2012-2013, tous les enfants (garçons et filles) nés en 2004 et après (2005, 2006...) devront être titulaires de l'ensemble des tests de l'ENF pour participer aux diverses compétitions du programme.

2. Temps de validation d'un programme

Durée d'une saison sportive : du 15 septembre au 14 septembre de l'année suivante.

■ Cycle 1 : Programme « Acquisition »

Au maximum deux saisons consécutives, pour la saison 2011-2012, seules les épreuves réussies sur la saison 2010-2011 seront conservées.

Si validation du cycle 1 avant le 31 décembre 2011, l'intégration est possible en cycle 2, programme « Développement », à partir du 1^{er} janvier 2012.

■ Cycle 2 : Programme « Développement »

Au maximum deux saisons consécutives, pour la saison 2011-2012, seules les épreuves réussies sur la saison 2010-2011 seront conservées.

Si validation de ce programme avant le 31 décembre 2011, la nageuse peut poursuivre en cycle 2 programme « Formation » ou intégrer le programme Performance au 1^{er} janvier 2012, si elle répond aux conditions d'âge.

Pour l'épreuve « Propulsion » des programmes « Acquisition » et « Développement », uniquement, la nageuse conserve la partie validée durant les deux saisons.

Les deux parties de l'épreuve « propulsion » peuvent être organisées sur des compétitions différentes.

■ Cycle 2 : Programme « Formation »

Une saison : du 15 septembre 2011 au 14 septembre 2012, avec possibilité de dérogation.

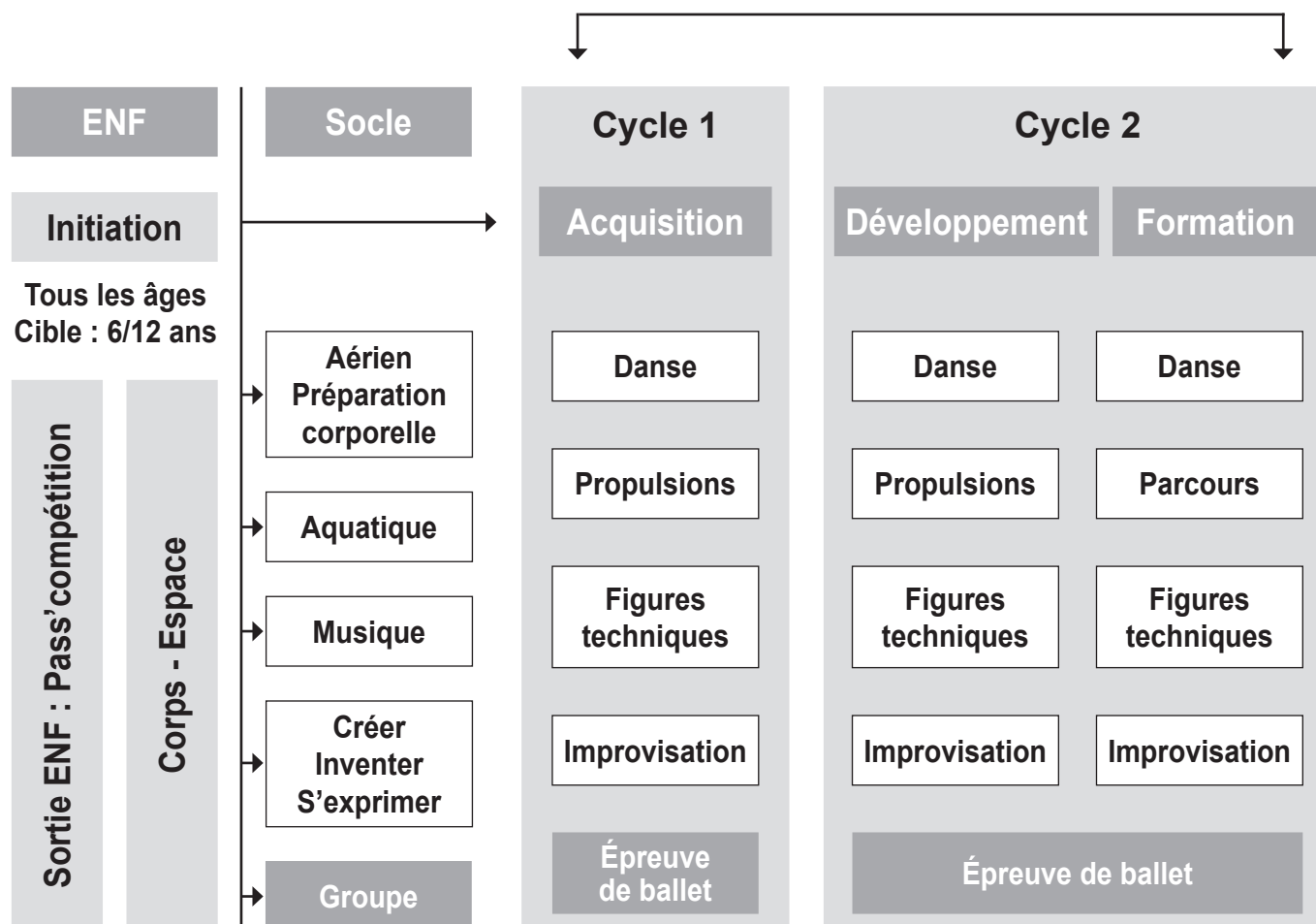
Dérogation : afin de terminer la validation du programme formation, une nageuse peut valider un seul type d'épreuve manquant jusqu'au 31 décembre de la saison suivante après accord du comité régional. Cette demande de dérogation devra être rédigée sur papier libre avec exposé des motifs. Une copie sera envoyée au comité départemental.

3. Précisions

Une nageuse engagée en solo FINA espoirs et qui n'est pas en mesure de nager en équipe FINA espoirs avec son club peut être engagée en ballet de socle cycle 2 à condition de remplir les conditions réglementaires exigées dans le programme socle.

NATATION SYNCHRONISÉE

Épreuves du socle de formation



2.3 - NATURE DES ÉPREUVES

Il existe cinq types d'épreuves communes aux trois programmes.

- Épreuve n° 1 : danse.
- Épreuve n° 2 : propulsion.
- Épreuve n° 3 : technique.
- Épreuve n° 4 : improvisation.
- Épreuve n° 5 : ballet.

Objectifs poursuivis : positionné dans « Nature des épreuves » :

- **se confronter** : le socle de formation prend tout son sens quand la nageuse se confronte régulièrement à toutes les épreuves chaque saison. C'est une condition essentielle pour progresser à ce niveau ;
- **se former** : la confrontation régulière entretient et développe les compétences. Ainsi, les conditions d'organisation des épreuves doivent permettre à la nageuse de poursuivre sa formation sur toutes les dimensions de la discipline.

2.4 - CONTENU ET SPÉCIFICITÉ DES ÉPREUVES

Le détail de chacune des épreuves est proposé dans les fiches « épreuves » diffusées aux comités régionaux en début de saison.

Épreuve n° 1 - Danse

a. Objectifs

La préparation corporelle est indissociable de la formation en natation synchronisée. En dehors de la capacité à se présenter sur les plages de départ, cette épreuve permet à la nageuse de développer une connaissance de son corps adaptée aux finalités artistiques et techniques de la discipline. La nageuse en situation de compétition doit conjuguer contrainte technique avec expression, communication et synchronisation avec la musique.

b. Contenus

Une variation adaptée à chacun des niveaux est proposée. Les contenus pourront évoluer dans le temps ainsi que les supports musicaux. Toutefois, les éléments incontournables liés aux objectifs visés en fin de socle seront toujours présents.

NATATION SYNCHRONISÉE

La variation « Acquisition » 2008-2009 sert de base, aux trois niveaux, avec une adaptation d'exigence à chaque niveau.

c. Compétences visées en fin de socle

Auto grandissement ; tonicité ; gainage ; conscience du corps (des articulations - du centre - des extrémités) ; qualité d'appuis et contrôle du poids de corps, relations espace/énergies/groupe ; intentionnalité et qualité gestuelle.

Capacité à mémoriser et enchaîner, à créer à inventer.

Utilisation de la musique : cadence, pulsation, interprétation.

d. Tirage au sort

Programmes « Acquisition » et « Développement » : une option est tirée au sort 15 jours au plus tard avant le début de la compétition.

Épreuve n° 2 - Propulsion

Particularité de cette épreuve : cette épreuve de propulsion intègre pour les programmes « Acquisition » et « Développement », deux parties d'épreuves : propulsion « techniques » et propulsion « ballet ».

a. Objectifs

Cette épreuve permet à la nageuse de découvrir toutes les techniques de propulsion simultanées et alternatives à des fins d'efficacité en figures imposées comme en ballet : appuis, continuité, hauteur, vitesse, direction... avec maintien de positions précises.

b. Contenus

Cette épreuve prend des formes différentes selon le niveau du programme. L'enchaînement de déplacements de base en « Acquisition » se transforme en parcours dans les programmes « Développement » et « Formation ». Les techniques de propulsion seront mêlées à la réalisation de difficultés techniques avec de fortes contraintes de hauteur, de vitesse, de qualité d'exécution et de synchronisation avec la musique.

c. Compétences visées en fin de socle

Toutes les propulsions nécessaires aux figures imposées et à l'exécution des ballets, avec contrainte de hauteur, de vitesse et de la qualité d'exécution.

d. Tirage au sort

Programme Acquisition

Épreuve propulsion « ballet » : pas de tirage au sort.

Épreuve propulsion « technique » : tirage au sort d'un parcours parmi les deux proposés (parcours 1 ou 2), 15 jours au plus tard avant le début de la compétition.

Programme Développement

Épreuve propulsion « ballet » : tirage au sort d'une version parmi les deux proposées (version A ou B), 15 jours au plus tard avant le début de la compétition.

Épreuve propulsion « technique » : tirage au sort d'un parcours parmi les deux proposées (1 ou 2), 15 jours au plus tard avant le début de la compétition.

Programme Formation

Épreuve propulsion « ballet » : tirage au sort d'une version parmi les deux proposées (version A ou B), 15 jours au plus tard avant le début de la compétition.

Épreuve n° 3 - Technique

a. Objectifs

Cette épreuve permet à la nageuse de découvrir les positions, les plans, les axes de rotation, les différentes combinaisons possibles au travers de transitions variées. La recherche d'appuis, corps et bras, variés et efficaces, sera associée à ces apprentissages.

b. Contenus

Cette épreuve prend des formes différentes selon le niveau du programme. Les éléments du programme « Acquisition » renvoient à un premier niveau de complexité. Les positions de bases simples, « corps global » se déclinent à travers quatre positions clefs que sont le corps aligné, groupé, carapé, cambré. Des figures courtes permettent d'associer ces positions simples à la découverte des axes de rotation nécessitant le maintien dans la position, ainsi qu'à la découverte d'appuis variés associés à des transitions simples.

Un deuxième niveau de complexité permet d'appréhender des positions et transitions plus complexes et plus longues avec recherche de hauteur jusqu'à la réalisation de figures FINA avec, dans le programme « Formation », des contraintes particulières d'exécution (hauteur, souplesse...).

c. Compétences visées en fin de socle

Toutes les positions et transitions préliminaires à la réalisation des figures des catégories d'âges FINA et à la construction des chorégraphies.

d. Tirage au sort

Programme Acquisition : l'épreuve sera constituée d'un groupe tiré au sort parmi les trois, le tirage au sort se fera 18 à 72 heures avant le début de la compétition.

Programme Développement : l'épreuve sera constituée d'un groupe tiré au sort parmi les six, le tirage au sort se fera 18 à 72 heures avant le début de la compétition.

Programme Formation : l'épreuve sera constituée du groupe obligatoire et d'un groupe optionnel tiré au sort parmi les quatre, le tirage au sort se fera 18 à 72 heures avant le début de la compétition.

NATATION SYNCHRONISÉE

Épreuve n° 4 - Improvisation

a. Objectifs

Cette épreuve permet de développer la créativité, l'expressivité, la communication, le sens de la scène, l'éducation musicale, à travers l'exploitation de séquences musicales variées. L'épreuve enrichit les relations singulières et uniques avec l'effort de compétition et les spectateurs. Improviser, c'est faire émerger de la nouveauté, créer, s'adapter, oser (en combinant) à partir de ce que l'on sait faire. L'adaptation est une condition d'évolution vers le plus haut niveau. Cultiver cette capacité au travers de cette épreuve est essentiel.

b. Contenus

Expression libre : cette épreuve est à « vivre ». Plusieurs possibilités sont proposées dans l'organisation et l'évaluation (match d'improvisation par deux, passage individuel...) pour permettre à la nageuse de disposer d'éléments d'informations pour progresser sur ses prestations.

Une banque de musique est disponible auprès des comités régionaux et téléchargeable à partir du site internet FFN.

c. Compétences visées en fin de socle

Être capable d'improviser. Associer la création d'une gestuelle avec une intention, une interprétation, et une exécution technique.

Épreuve n° 5 - Ballet

a. Objectifs

Cette épreuve permet à la nageuse de réinvestir les acquis obtenus lors de la préparation des quatre épreuves de la saison dans une chorégraphie. Pour l'épreuve de ballet, la partie groupe pose l'apprentissage de qualités incontournables (synchronisation, formations).

Cette épreuve est donc obligatoirement organisée dans le dernier trimestre de la saison définit entre le 15 mars et le 31 juillet. Il est conseillé d'organiser au moins deux compétitions de ballet afin d'offrir aux nageuses deux occasions de valider cette épreuve.

b. Contenus du ballet libre de l'épreuve de socle

Ce ballet est une adaptation FFN du règlement du « ballet combiné libre » FINA.

Une partie groupe obligatoire d'une durée définie ci-dessous vient compléter la composition chorégraphique du ballet.

PROGRAMME	ACQUISITION (CYCLE 1)	DÉVELOPPEMENT - FORMATION (CYCLE 2)
Durée ballet Tolérance	3 minutes + ou - 15 secondes	3 minutes et 30 secondes + ou - 15 secondes
Durée minimum « Partie groupe » Tolérance	45 secondes - 5 secondes	1 minute - 5 secondes

c. Compétences visées en fin de socle

Développer une expérience dans un collectif. La nageuse dispose ainsi d'une expérience forte dans le domaine de la synchronisation, des alignements, de l'exécution de difficultés techniques avec une recherche de qualité d'exécution.

2.5 - ENGAGEMENTS

1. Conditions générales

Pour toutes les compétitions relevant d'un des programmes du socle, les engagements se feront selon les conditions prévues par les comités organisateurs (date, conditions d'engagement...).

Des formulaires d'engagement seront proposés par la FFN dans l'appliquetif « Narval » communiqué aux comités régionaux.

Le comité organisateur de la compétition vérifie l'exactitude des engagements.

2. Engagement dans un cycle

a. L'engagement n'est autorisé que dans un seul cycle.

b. L'obtention du **Pass'compétition** est nécessaire au premier engagement d'une nageuse dans le programme « Acquisition ».

L'entrée dans le programme « Acquisition » peut se faire à n'importe quel moment de la saison en fonction de la date d'obtention du « Pass'compétition ».

3. Conditions d'engagement dans les épreuves 1, 2, 3, 4

L'engagement dans les épreuves 1, 2, 3, 4 se fait au cours de la saison et ne suit aucune chronologie obligatoire.

Une nageuse peut s'engager plusieurs fois sur la même épreuve à des moments différents.

4. Conditions d'engagement dans le ballet

Un club peut engager le nombre de ballets qu'il souhaite en fonction du nombre de nageuses dont il dispose dans chacun des cycles (appel : quatre à dix nageuses par ballet sans remplaçante).

NATATION SYNCHRONISÉE

Une nageuse peut être engagée dans le ballet à la condition d'avoir participé, au minimum, à deux types d'épreuve (de 1 à 4) durant la saison en cours.

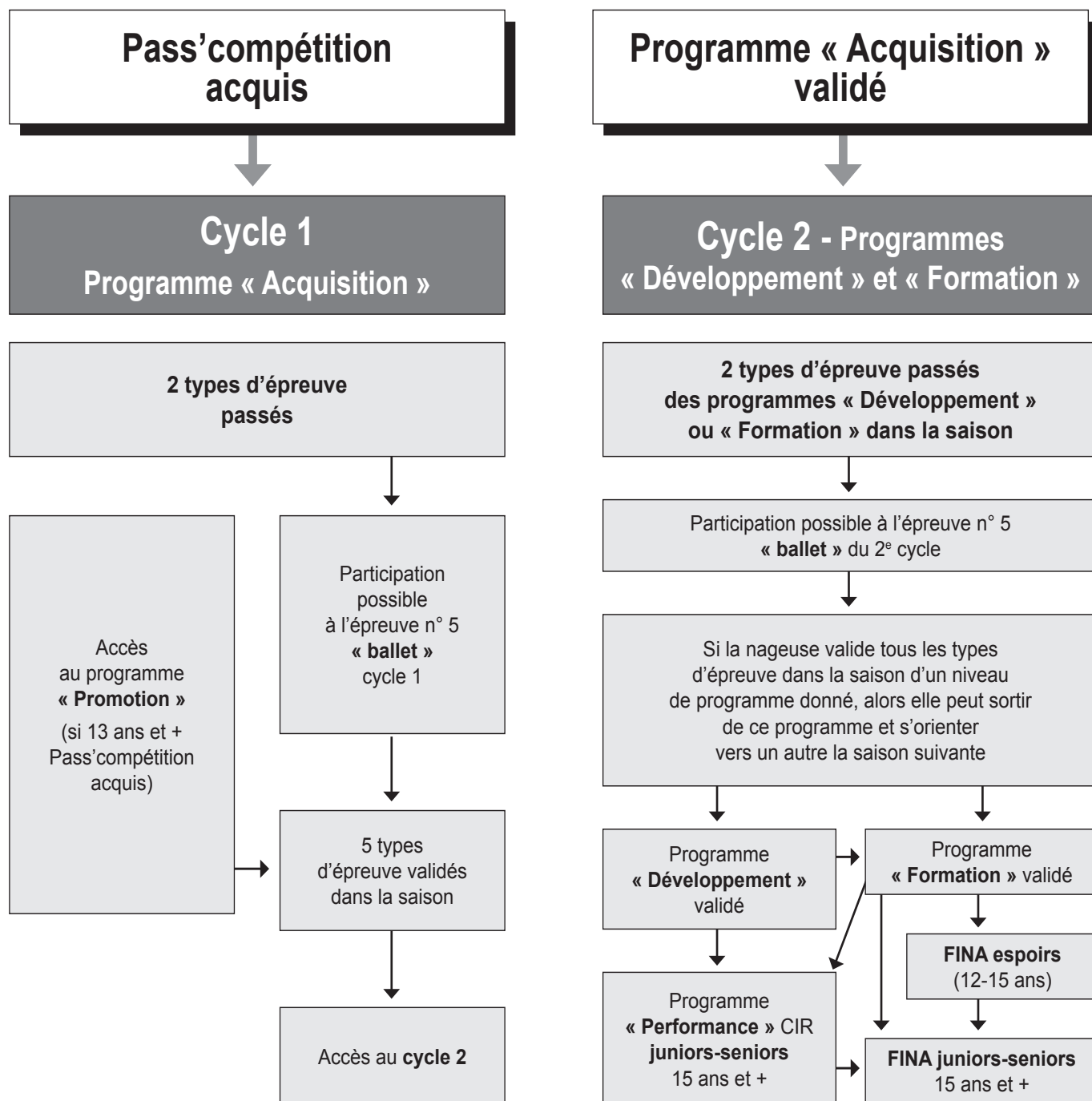
■ **Dérogation** (sur l'effectif d'un ballet)

Dans le cas où un club ne pourrait pas réunir quatre nageuses d'un même cycle pour le ballet de fin de saison (épreuve n° 5), le département ou la région pourra organiser une épreuve spécifique pour trois nageuses ou moins. Toutefois, cette épreuve dérogatoire ne pourra en aucun cas permettre la validation de l'épreuve n° 5 (épreuve « ballet »). Aussi, des nageuses de plusieurs clubs différents peuvent être autorisées à nager ensemble le ballet combiné de fin de saison, dans ce cas la validation de l'épreuve n° 5 est possible.

2.6 - ACCÈS ET CONDITIONS DE VALIDATION

1. Conditions générales

- L'ordre de validation des épreuves est indifférent.
- Le schéma suivant résume les conditions d'accès et de validation de chacun des cycles.



NATATION SYNCHRONISÉE

2. Conditions de validation d'un cycle ou d'un programme

■ Validation programme « Acquisition »

PROGRAMME « ACQUISITION »				
CYCLE 1	Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 1 condition	Validation du programme	Jury
	Être titulaire du Pass'compétition	Participation dans la saison en cours à 2 types d'épreuve de 1 à 4	5 types d'épreuve validés (validation possible sur 2 saisons)	Voir circulaire des officiels
	Accès possibles après validation de ce programme « Acquisition »			
	Programme « Promotion » à partir de 13 ans ou Programme « Développement » et/ou « Formation » <i>Rappel : une nageuse peut rester dans ce programme autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé</i>			

■ Validation programme « Développement »

PROGRAMME « DÉVELOPPEMENT »				
CYCLE 2	Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 1 condition	Validation du programme	Jury
	Avoir validé le programme « Acquisition »	Participation dans la saison en cours à 2 types d'épreuves (1 à 4 du programme « Développement » et/ou « Formation ») (*1)	5 types d'épreuves des programmes « Développement » et/ou « Formation » validés (validation possible sur 2 saisons)	Voir circulaire des officiels
	<i>*1 Exemple : une nageuse peut participer à l'épreuve « danse » et « propulsion » du programme « Formation » et à l'épreuve « technique » et « improvisation » du programme « Développement » ou inversement</i>			
	Accès possibles après validation de ce programme « Développement » Programme « Performance », si nageuse âgée l'année suivante de 15 ans et plus ou Programme « Formation » ou Programme « Promotion » à partir de 13 ans <i>Rappel : une nageuse peut rester dans ce programme autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé</i>			

■ Validation programme « Formation »

PROGRAMME « FORMATION »				
CYCLE 2	Condition d'accès	Condition de participation au ballet (épreuve n° 5) : 1 condition	Validation du programme	Jury
	Avoir validé le programme « Acquisition »	Participation dans la saison en cours à 2 types d'épreuves (1 à 4 du programme « Développement » et/ou « Formation ») (*1)	5 types d'épreuves du programme « Formation » uniquement validés dans la saison (mesure dérogatoire jusqu'au 31 décembre)	Voir circulaire
	<i>*1 Exemple : une nageuse peut participer à l'épreuve « danse » et « propulsion » du programme « Formation » et à l'épreuve technique et improvisation du niveau « Développement » ou inversement</i>			
	Accès possibles après validation de ce programme « Formation » Programme « Performance », si nageuse âgée de 15 ans et plus l'année suivante ou Programme « FINA » si nageuse âgée de 12 ans minimum l'année suivante ou Programme « Promotion » à partir de 13 ans. <i>Rappel : une nageuse peut rester dans ce programme autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé</i>			

NATATION SYNCHRONISÉE

La validation d'un programme est définitive. Ainsi, même en cas d'arrêt de pratique dans sa carrière, la nageuse gardera le bénéfice du programme déjà validé. Une nageuse peut rester dans le socle autant qu'elle le souhaite, même après l'avoir validé.

2.7 - ORGANISATION TERRITORIALE DES COMPÉTITIONS

Le département constitue l'échelon le plus adapté pour offrir aux nageuses un service de proximité et limiter les trajets. Il est important de créer les conditions pour qu'à terme, les départements soient les principaux acteurs programmes « Acquisition » et « Développement », de manière totale ou partielle. Différents niveaux d'organisation sont possibles :

- département ;
- zone ;
- région ;
- interrégion.

Cependant, pour le niveau formation, l'échelon régional au minimum est demandé.

NB - Spécificité des DOM-TOM

Chaque comité régional peut organiser les compétitions du socle. Ils peuvent également se rattacher à l'interrégion Île-de-France pour les compétitions interrégionales du socle.

2.8 - CALENDRIER DES ÉPREUVES

Le calendrier des épreuves sera déterminé par les comités organisateurs.

2.9 - NOTATION ET CLASSEMENT

1. Principes généraux

- a. La qualité du jugement** garantit la qualité de la formation des nageuses en relation avec les niveaux d'exigence établis.

2. Objectifs

Dans chacune des épreuves, la nageuse doit disposer des informations pour pouvoir s'évaluer et s'améliorer, d'une prestation à l'autre, d'une session à l'autre (place, notes, niveaux, appréciations...).

Chacune des épreuves du socle, dans chacun des programmes, constitue une compétition à part entière et devra pouvoir donner lieu à un classement pour chaque type d'épreuve.

Les régions pourront, si elles le souhaitent et en fonction des effectifs de nageuses, proposer, en complément d'un classement général, un classement par année d'âge.

Les récompenses et titres éventuels sont laissés à l'initiative des comités organisateurs.

3. Modalités

Le respect des principes et objectifs énoncés conduit à concevoir une méthode de notation applicable à tous les programmes du socle de formation pour les épreuves 1, 2, 3 (danse, propulsion, technique).

■ Méthode de notation : deux notes et deux jurys

La méthode de notation choisie permet de concilier une approche analytique et une approche globale de la discipline afin de renforcer les bases techniques attendues à chacun des niveaux.

■ Note « fondamentale »

Elle permet d'évaluer de façon plus analytique des éléments attendus qui garantissent un niveau d'acquisition minimum pour valider une épreuve dans un niveau donné.

Le nombre de tâches fondamentales est donc réduit aux éléments incontournables à acquérir. Exemple : dans le parcours « Acquisition » le déplacement en godille est posé comme un élément « incontournable », et dans ce même parcours la torpille envers reste un élément à « savoir-faire » qui sera pris en compte dans la note globale.

■ Note « globale »

Elle rend possible la découverte et l'apprentissage de nouvelles « difficultés » ou de nouveaux « savoir-faire » techniques sans pour autant disposer d'une maîtrise totale de ces éléments.

Les épreuves n° 4 « improvisation » et n° 5 « ballet » ont des méthodes de notation autres et spécifiques.

4. Conditions de validation de l'épreuve

■ Condition générale

Condition n° 1 : obtenir le total de point exigé en note « fondamentale ».

Condition n° 2 : obtenir le total de point exigé en note « globale ».

Un minimum de trois personnes par atelier de juge appartenant à deux clubs différents.

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.

NATATION SYNCHRONISÉE

■ Condition particulière

Particularité pour l'épreuve technique du niveau « Formation » seulement : une compensation entre les quatre figures est possible.

Les conditions de validation sont :

- condition n° 1 : obtenir le total de point exigé en note « fondamentale » sur la moyenne des quatre figures :
- condition n° 2 : obtenir le total de point exigé en note « globale » sur la moyenne des quatre figures.

Dans l'appliquatif Narval, le calcul se fait automatiquement. Les deux scores proposés dans l'avant-dernière colonne de droite de l'appliquatif Narval, à savoir les moyennes « F » et « G », restent toutefois exigées.

a. Note « fondamentale »

Chaque juge note chaque tâche définie comme « fondamentale » sur 10 points au dixième de points.

Des temps minima (chronos) peuvent être imposés sur les épreuves techniques avec pour objectif d'améliorer le contrôle des figures (voir fiches techniques « contenu du socle »).

b. Note « globale »

Chaque juge note l'épreuve dans sa totalité, sur 10 points au dixième de points en prenant en compte les critères FINA. Exemple : pour les propulsions, les critères transversaux sont les suivants : précision des positions, hauteur, alignement extension du corps en surface, direction maîtrisée (trajectoire linéaire // mur), continuité de la propulsion (qualité - efficacité des propulsions).

Trois juges minimum composent le jury.

c. Classement général

Il s'obtient par l'addition de la note « fondamentale » et de la note « globale ».

■ 5. Saisie et transmission des résultats

Pour chacun des programmes, les résultats de chacune des épreuves sont saisis à l'aide des tableurs de l'appliquatif « Narval » diffusé aux comités organisateurs. Le suivi des nageuses ayant validé des épreuves des programmes « Acquisition » et « Développement » devra être assuré par le comité régional afin de permettre la conservation des acquis sur deux saisons sportives.

À l'issue des compétitions, les résultats sont transmis au comité organisateur.

En fin de saison, les comités régionaux transmettront à la FFN, au plus tard le 15 juillet 2011, la liste des nageuses ayant validé un des programmes « Acquisition », « Développement », « Formation » du SOCLE et transmettront au plus tard, à la FFN, au 15 janvier 2012, la liste des nageuses ayant validé le programme « Formation » en ayant utilisé la dérogation.

Titre 3 - Programme « Promotion »

3.1 - CARACTÉRISTIQUES ET OBJECTIFS

Ce programme permet de pratiquer la natation synchronisée sans qu'il y ait forcément d'objectif de compétition.

Il répond à une demande de nageuses ne souhaitant pas ou plus participer à des compétitions très réglementées et exigeantes en terme de préparation.

3.2 - ACCÈS

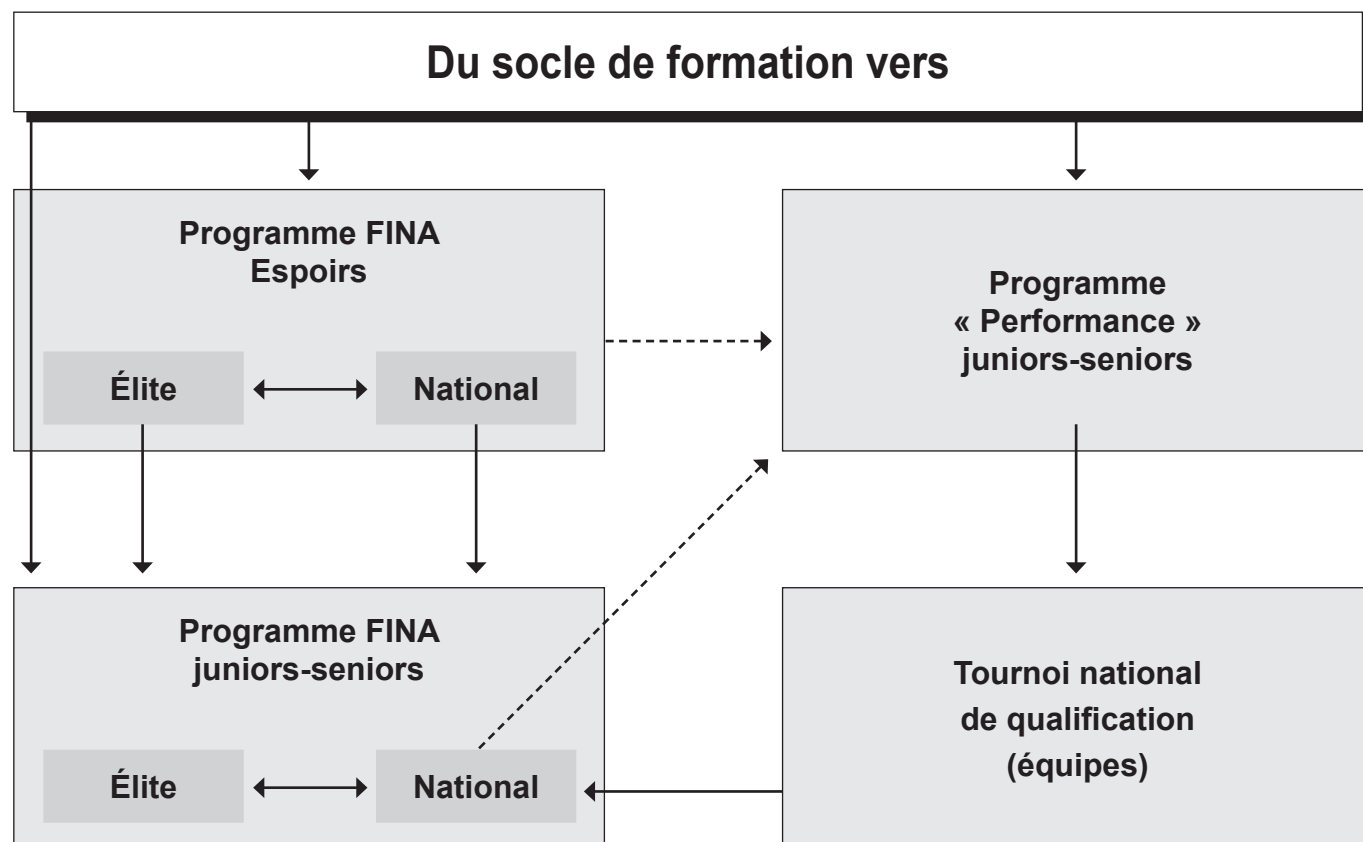
Ce programme « Promotion » est accessible aux nageuses âgées de 13 ans et plus exclusivement (1999 et avant pour la saison 2011-2012) titulaires du Pass'compétition.

En fonction des règlements des comités organisateurs, ces nageuses pourront avoir accès uniquement aux étapes préparatoires (départementales et/ou régionales) du programme « Performance ».

Une nageuse engagée dans le programme « Promotion » peut participer conjointement dans la même saison aux épreuves individuelles du socle (épreuves n° 1 à 4, conformément à la réglementation du socle), mais ne pourra pas participer à l'épreuve n° 5 « ballet » du socle.

Ce programme permet aux initiatives locales déjà existantes (rencontres, trophées, coupes, galas, etc.) de prendre une place réelle dans l'activité.

Titre 4 - Les compétitions FINA et FFN



4.1 - DISPOSITIONS COMMUNES À TOUTES LES COMPÉTITIONS FINA ET FFN

Toute(s) modification(s) du règlement FINA intervenant en cours de saison sportive pourra être appliquée au règlement FFN, si elle intervient avant le 31 décembre de la saison en cours.

Chaque niveau se caractérise par deux rendez-vous majeurs dans la saison : l'un l'hiver et l'autre l'été.

Conditions d'engagement aux épreuves :

- nul ne peut officier ou pratiquer dans un club FFN sans être licencié ;
- pour participer aux compétitions, les licences doivent être oblitérées.
- Si un club a des nageuses engagées dans la représentation française à l'international validée par la DTN, et qu'il est empêché de pouvoir gagner sa qualification pour une épreuve donnée, un positionnement « hors quota » sera étudié conjointement par la DTN et la commission nationale sur demande écrite du club concerné.

4.2 - LES CATÉGORIES D'ÂGE ET L'ACCÈS AUX ÉPREUVES

Les catégories d'âges et règles communes d'accès aux différentes épreuves des programmes FINA - FFN et « Performance »

Les catégories d'âge sont ainsi définies :

- espoirs : 12-15 ans (2000, 1999, 1998, 1997), catégorie spécifique au programme FFN ;
- juniors : 15-18 ans (1997, 1996, 1995, 1994) ;
- seniors : 19 ans et plus (1993 et avant) en solo, et 18 et plus en duo libre (1994 et avant) ;
- toutes catégories : 15 ans et plus.

Sur l'ensemble des programmes, des niveaux et des catégories d'âge, une nageuse ne peut s'engager sur les compétitions de référence d'été du programme FINA-FFN qu'une seule fois dans une épreuve donnée.

(Rappel : le Tournoi national de qualification est une compétition qualificative organisée sur le plan national (cf. préambule de la fiche 3).

Toute nageuse qualifiée en duos ou équipes dans le programme FINA - FFN Élite est autorisée à s'engager dans le programme « Performance » uniquement dans l'épreuve de solo. Dans ce cas uniquement, une nageuse peut être engagée sur les trois niveaux (Élite - National - Performance) à partir du moment où elle ne nage qu'une seule fois dans chaque épreuve.

NATATION SYNCHRONISÉE

Une nageuse junior ou espoir peut être engagée en toutes catégories ou seniors, uniquement sur une épreuve, sur les compétitions de référence d'été (N3, National, Élite) ou sur le TIRQ pour une dernière année junior, à condition de participer à une épreuve de sa catégorie (junior ou espoir) sur une compétition de référence d'été (N3, Nationale ou Élite).

4.3 - LA RÉGLEMENTATION DES ÉPREUVES

Sauf spécification contraire figurant dans le présent document, la réglementation FINA s'applique aux épreuves des programmes FINA et « Performance ».

Le nombre d'ateliers pour l'épreuve de figures imposées dépendra de l'effectif de juges.

4.4 - LES OFFICIELS

a. La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.

Pour les compétitions FINA comportant des figures imposées, les clubs engageant six nageuses au moins devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A en examen. Les clubs engageant treize nageuses ou plus devront engager un officiel supplémentaire de niveau B minimum. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler sur place sera appliquée (voir règlements financiers).

b. Un jury d'appel sera constitué pour chaque compétition régionale, interrégionale, nationale. Lors des compétitions nationales, le délégué du Président de la FFN désigne le jury d'appel en conformité avec le règlement intérieur de la FFN et en assure la présidence.

4.5 - LES RÉSULTATS

Si un ballet n'est pas en mesure de nager la finale avec son effectif minimum pour raison médicale, il ne nagera pas la finale et donc ne sera pas classé dans celle-ci.

Cependant, il sera le premier ballet classé après les finalistes.

Les résultats sont vérifiés par le comité organisateur ou la Fédération Française de Natation et diffusés après validation.

À l'issue des compétitions nationales, les résultats seront accessibles sur le site internet FFN.

Les résultats des autres compétitions seront envoyés au siège de la Fédération Française de Natation par les comités régionaux concernés.

4.6 - PARTICIPATION DES ÉTRANGÈRES

La participation des étrangères se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère. Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA SS 6.1.2/ SS 6.1.3.

Les championnats d'été FINA Élite sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de deux solos, deux duos. Si des Internationaux de France sont organisés, seuls les clubs étrangers seront admis.

En cas de participation de nations ou clubs étrangers : si plus de trois ballets de nations étrangères* sont présents en finale, un podium international est organisé. Dans le cas contraire et sous condition d'être classés dans les trois premiers, ils seront intégrés au podium national et recevront une récompense.

La participation des étrangers se fait avec l'accord de la FFN et l'autorisation de la fédération étrangère. Elle fait l'objet d'une réglementation particulière en accord avec la réglementation FINA SS 6.1.2/ SS 6.1.3.

Les championnats d'été FINA Élite sont ouverts aux nations ou clubs étrangers dans la limite de :

- en catégorie juniors : deux solos, deux duos, une équipe ;
- en toutes catégories : un ballet combiné.

En cas de participation de nations ou clubs étrangers, l'organisation des finales :

- un seul ballet par nation étrangère sera admis à nager en finale, à la condition que celui-ci s'intègre dans les effectifs de ballets finalistes suite au classement des éliminatoires (effectifs définis dans le tableau du 5.8).

Ces ballets s'ajouteront alors aux finalistes françaises.

Les groupes de tirage au sort (sans étrangère) se feront donc par groupe de six lors des finales à douze et par groupe de quatre lors de finales à huit. Les groupes de tirages au sort seront augmentés du nombre d'étrangères intercalées dans le classement des éliminatoires.

1. Participation des étrangères licenciées dans un club français

Les athlètes non sélectionnables en équipe de France régulièrement licenciées dans un club français, conformément à l'article 24.3 du Règlement intérieur de la FFN, peuvent participer aux compétitions organisées par la FFN ou ses structures décentralisées dans les mêmes conditions que les nationales.

Elles sont également soumises aux mêmes règles de niveau de compétition et de catégorie.

En ce qui concerne les duos et les équipes, les ballets comprenant un effectif de plus de la moitié d'athlètes non sélectionnables en équipe de France ne peuvent se voir délivrer le titre de « champion de France ».

NATATION SYNCHRONISÉE

4.7 - PARTICIPATION MASCULINE

Les mêmes conditions de pratique de la natation synchronisée s'appliquent à la participation féminine et masculine.

4.8 - PRINCIPES ET MODALITÉS DE RÉGULATION

Définition de l'effectif de base

Le tableau, ci-dessous, présente les effectifs de base pour les différents niveaux, catégories et épreuves. La définition du nombre de qualifiés est conçue à partir de ces effectifs maximum.

■ Championnats de France d'hiver Élite espoirs, juniors, seniors :

Effectifs de base	SOLO	
	Élim.	Finale
Espoirs	38	16
Juniors	30	16
Seniors niveau unique	30	16

Régulation des effectifs

Si l'effectif comptabilisé à l'issue de l'étape de la procédure d'engagement est inférieur à l'effectif de base, le ou les ballet(s) de club succédant, dans la limite de trois, se verront proposer l'engagement dans cette épreuve solo.

■ Championnats de France d'été Élite et National, espoirs, juniors, seniors :

Effectifs de base	SOLO		DUO		ÉQUIPE	
	Élim.	Finale	Élim.	Finale	Élim.	Finale
Espoirs National	20	12	CF conditions de participations	12	CF conditions de participations	12
Espoirs Élite	12	8	12	12	8	8
Juniors National	16	12	12	12	16	12
Juniors Élite	12	8	12	12	8	8
Combo toutes catégories National					16	12
Combo toutes catégories Élite					Finale directe 8	
Seniors niveau unique	20 (solo technique finale directe)	12	20 duos libres	12 duos libres 20 duos techniques (finale directe)		

Régulation si effectif supérieur pour 2011-2012

Quels que soient le niveau, la catégorie ou l'épreuve, si des ballets supplémentaires sont acceptés au-delà de l'effectif de base, pour quelque raison que ce soit, le nombre de relégués pour la qualification d'une saison à l'autre sera augmenté pour maintenir la stabilité de l'effectif de base (cf. tableau ci-dessus).

Régulation si effectif inférieur

- Pour le niveau Élite, sauf pour l'épreuve de solo**, quelle que soit la catégorie ou l'épreuve, si l'effectif comptabilisé avant le 15 mars 2012 minuit est inférieur à l'effectif de base, le ou les ballet(s) de club succédant, dans la limite de trois, se verront proposer l'engagement dans l'épreuve du niveau Élite. Les propositions d'engagements se feront prioritairement aux deux ballets relégués et, si nécessaire pour maintenir la stabilité de l'effectif de base, au troisième du podium national.
- Pour le niveau National, épreuve d'équipe juniors**, si l'effectif comptabilisé avant le 15 mars 2012 minuit est inférieur à l'effectif de base, le ou les ballet(s) de club relégués (saison N-1), dans la limite de trois, dans l'ordre de classement de la compétition, se verra proposer l'engagement dans l'épreuve du niveau national.

NATATION SYNCHRONISÉE

- 3. Pour le niveau National, épreuve combiné toutes catégories**, si l'effectif comptabilisé avant le 15 mars 2012 minuit est inférieur à l'effectif de base, le ou les ballet(s) de club relégués (saison N-1), dans la limite de trois, dans l'ordre de classement de la compétition concernée, se verra proposer l'engagement dans l'épreuve du niveau en national.

Qualification refusée (avant le 15 mars 2012 minuit)

Si un club refuse la qualification de son ballet en Élite (dans une compétition donnée), deux cas de figures peuvent se présenter :

Cas n° 1 : il obtient un reclassement dans l'année en cours au niveau national inférieur, à la condition d'en faire la demande écrite auprès de la FFN. Après confirmation d'autorisation, il devra suivre la procédure réglementaire d'engagement pour la compétition et l'épreuve concernée.

Cas n° 2 : si le club ne souhaite pas s'engager au niveau sous-jacent, ou si sa demande est irrecevable, le club est de fait positionné en programme « Performance » la saison suivante.

Forfait (après le 15 mars 2012 minuit)

Si un ballet de club déclare forfait, il sera relégué au niveau inférieur l'année suivante, selon les conditions ci-dessous :

- un ballet de niveau Élite sera relégué en National la saison suivante ;
- un ballet de niveau National sera relégué en programme « Performance » la saison suivante ;
- un duo de niveau Élite sera relégué en National la saison suivante ;
- un duo de niveau National devra passer par le tournoi interrégional de qualification (TIRQ) la saison suivante.

Les régulations en cas de forfait pour les compétitions estivales ne pourront pas être effectuées au-delà de la date du 15 mars 2012 minuit. Un forfait sera effectif que si celui-ci est communiqué par courrier postal signé du Président du club et adressé au département Natation Synchronisée de la FFN (Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex) ou par mail au département natation synchronisée (charlotte.despreaux@ffnatation.fr).

Amendes : en cas de forfait, se référer au règlement financier de la discipline.

4.9 - LE PROGRAMME FINA-FFN ET SES COMPÉTITIONS

Ce programme se caractérise par deux rendez-vous majeurs dans la saison : l'un l'hiver et l'autre l'été.

Ce programme se décline en deux niveaux : Élite et National.

Il s'adresse aux nageuses et aux clubs qui souhaitent et disposent des conditions pour évoluer vers le haut niveau. Les modes d'accès prennent en compte une expérience acquise dans le temps associée à un niveau de performance.

Les modes de qualification privilégient la notion de projet de club et de la nageuse. Ils garantissent les meilleures performances pour un niveau donné.

Le niveau Élite permet une prise d'initiative dans les modes et les étapes de préparation. Il répond aux objectifs choisis par le club et la nageuse. Il vise à rapprocher le niveau français du niveau international. Les modes de qualification d'une saison à l'autre facilitent l'organisation anticipée des moyens de préparation et leur reconduction dans la durée.

Le niveau National ouvre un terrain de confrontation sur l'ensemble du territoire propice à la dynamique de performance et au développement de modes de préparation plus pertinents et efficaces. Il est au carrefour de l'attraction qu'il représente pour le niveau interrégional et de celle représentée par le niveau Élite.

C'est pourquoi les modes de qualification se font :

- d'une saison sur l'autre pour les équipes et les combinés ;
- d'une saison sur l'autre et dans la saison en cours pour les duos ;
- dans la saison en cours pour les solos.

Le programme FINA s'adresse aux nageuses :

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ;

Ou

- ayant déjà participé à un championnat interrégional été N3 (Performance) la saison précédente ;

Ou

- ayant déjà participé aux compétitions du programme FINA-FFN.

4.10 - LES COMPÉTITIONS DU PROGRAMME FINA-FFN

Dans le cadre des compétitions nationales, des épreuves de présélections ou de sélections nationales peuvent être incluses. Les règlements et les conditions d'accès en seront définis par la Direction Technique Nationale.

En accord avec les règlements des interrégions, l'engagement dans des épreuves de préparation mises en place dans la métropole sont ouvertes au DOM-TOM.

1. Les compétitions qualificatives

■ Hiver

1. Journées d'Automne - FICHE n° 1.

Catégories : espoirs, juniors, seniors.

Ces compétitions interrégionales pourront être organisées en même temps qu'une compétition de préparation interrégionale et constituent la première étape du dispositif de qualification dans la saison l'épreuve solo des championnats d'hiver Élite pour les trois catégories d'âge.

NATATION SYNCHRONISÉE

■ Été

1. Le Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) - FICHE n° 2.

Cette compétition est organisée à l'échelon interrégional.

Cette compétition donne l'accès à :

- l'épreuve nationale de qualification duo (barrage) intégrée aux championnats de France national juniors ;
- l'épreuve éliminatoire duo des championnats de France seniors.

2. Le Tournoi National de Qualification (TNQ) - FICHE n° 3.

Cette compétition est organisée par la FFN.

Les **DOM-TOM** sont rattachés à l'interrégion de l'Île-de-France.

■ 2. Les compétitions de référence du programme FINA-FFN

■ Hiver

1. Les championnats de France hiver Élite - FICHES n° 4, n° 5, n° 6.

Catégories : seniors, juniors, espoirs.

■ Été

NIVEAU NATIONAL

1. Les championnats de France d'été National espoirs - FICHE n° 9.

2. Les championnats de France d'été National juniors - FICHE n° 10.

3. Les championnats de France d'été National toutes catégories (ballets combinés) - FICHE n° 10.

4. Les championnats de France d'été Seniors (épreuve solo et duo niveau unique). *Organisés sur les championnats de France d'été Élite juniors, seniors et toutes catégories - FICHE n° 8 bis.*

NIVEAU ÉLITE

1. Les championnats de France d'été Élite espoirs - FICHE n° 7.

2. Les championnats de France d'été Élite juniors, seniors et toutes catégories - FICHE n° 8.

Ces compétitions sont organisées par la FFN.

■ 3. Le programme « Performance » et ses compétitions de référence

Il se caractérise par deux rendez-vous majeurs dans la saison : l'un l'hiver et l'autre l'été.

Le programme « Performance » est accessible à une population de nageuses ayant 15 ans et plus (1997 et avant), confrontées à des conditions de pratiques variables et ayant réussi au minimum le programme « Développement » du socle de formation. Ces nageuses de catégorie juniors ou seniors ne peuvent pas être engagées dans un ballet de club au niveau Élite pour la saison en cours (sauf en solo).

Ce programme doit permettre l'évolution et l'épanouissement des nageuses à travers la poursuite de la pratique compétitive qui contribue à augmenter les compétences de la nageuse et de son encadrement.

La transformation des compétences et des performances est l'objectif majeur de ce programme. Il est donc possible de proposer une charge globale de compétition, qui permet à la nageuse de se confronter et de s'adapter à des contraintes de plus en plus élevées.

Ce programme valorise et reconnaît l'engagement vers la réalisation d'un objectif et la performance à tous les échelons.

Des étapes préparatoires sont organisées et initiées par le département et/ou les régions et/ou l'interrégion pour préparer une population identifiée dans un territoire donné. Ces étapes ne sont pas qualificatives. Toutefois, le suivi d'un ensemble de rencontres préparatoires peut faire l'objet d'un classement et d'une reconnaissance d'un niveau.

Elles respectent les particularités des conditions de pratique et du contexte régional et permettent de s'évaluer régulièrement sur des contenus ciblés. Cet espace d'initiatives offre la possibilité d'une adéquation plus grande entre les objectifs des clubs, nageuses et les niveaux d'organisation.

Deux événements majeurs sont organisés par la Fédération et constituent des balises fortes : les Journées Techniques d'hiver et les championnats interrégionaux d'été N3. La possibilité est ouverte de croiser une population de niveau national et interrégional sur les Journées Techniques d'hiver.

Chaque podium des championnats interrégionaux donne accès au Tournoi National de Qualification (pour l'équipe libre juniors et les combinés juniors-toutes catégories). Ce rendez-vous de fin de saison constitue la porte d'accès unique au programme FINA National juniors-seniors la saison suivante pour les épreuves d'équipe et de combiné.

Les **DOM-TOM** sont rattachés à l'interrégion de l'Île-de-France pour les compétitions de ce niveau et les compétitions ouvrant accès au Tournoi National de Qualification. En accord avec les règlements de l'interrégion, leur engagement dans des épreuves de préparation mises en place leur est ouvert.

Les compétitions du programme « Performance » réglementées par la FFN comprennent une compétition hivernale et un championnat interrégional d'été N3 (porte d'accès au Tournoi National de Qualification).

■ Hiver

Les Journées Techniques d'hiver (espoirs, juniors, seniors). Cette compétition est organisée à l'échelon interrégional - FICHE n° 11.

■ Été

Le championnat interrégional d'été - N3 - FICHE n° 12.

Les **DOM-TOM** sont rattachés à l'interrégion de l'Île-de-France.

NATATION SYNCHRONISÉE

4.11 - LES AUTRES COMPÉTITIONS

Des compétitions autres sont autorisées et peuvent être organisées sur une initiative locale, régionale, interrégionale ou même privée (meeting, rencontres interclubs, rencontres interpoles, compétitions préparatoires) afin de s'adapter aux besoins de préparation spécifique des nageuses et clubs de ce niveau de compétition.

Les initiatives départementales, régionales et interrégionales feront l'objet d'un règlement validé par les instances responsables de ces niveaux (comités départemental et régional, conseil de l'interrégion...). L'ouverture aux autres régions ou niveau est possible et spécifiée dans le règlement. Selon les cas, des classements différenciés sont préconisés.

Les initiatives privées ou initiées par un club feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Commission fédérale après avis du comité régional d'appartenance au minimum trois mois avant la date de l'événement. Cette demande devra être accompagnée d'un complément d'informations (cf. annexe : date prévisionnelle, contenu, règlement, public visé, composition des jurys, déroulement des épreuves).

En accord avec les règlements des interrégions, l'engagement dans des épreuves de préparation mises en place dans la métropole sont ouvertes au DOM-TOM.

Titre 5 - Fiches compétitions qualificatives

FICHE N° 1 - JOURNÉES D'AUTOMNE ESPOIRS-JUNIORS-SENIORS

Dispositif de qualification dans la saison de l'épreuve solo pour les trois catégories d'âge.

Préambule

Les Journées d'Automne pourront être organisées en même temps qu'une compétition de préparation interrégionale. Toutefois, les solistes déjà qualifiés aux championnats d'hiver Élite lors de la saison N-1 peuvent participer à cette compétition sans pour autant remettre en cause leur qualification.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- espoirs : 12-15 ans (2000, 1999, 1998, 1997) ;
- juniors : 15-18 ans (1997, 1996, 1995, 1994) ;
- seniors : 19 ans et plus (1993 et avant).

ET

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation ».
OU
- ayant déjà participé aux compétitions du programme FINA - FFN.
OU
- ayant déjà participé aux compétitions du programme « Performance ».

Les épreuves

■ Tableau synthétique

JOURNÉES D'AUTOMNE					
	Espoirs		Juniors		Seniors
	Épreuve technique	Épreuve de ballet	Épreuve technique	Épreuve de ballet	Ballet technique
Épreuves	Figures imposées (les 2 figures obligatoires seulement)	Partie de solo 1'30"	Figures imposées (les 2 figures obligatoires seulement)	Partie de solo 1'30"	Solo technique* 2'00"
Résultats et podiums	50 % FI - 50 % SL		50 % FI - 50 % SL		100 % ST
Accès pour la saison en cours	Épreuve de qualification « barrage » solo au championnat Élite hiver suivant les quotas interrégionaux				Éliminatoires solo du championnat hiver Élite

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales. Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

**L'épreuve de solo technique permet d'obtenir, lors des championnats de France d'hiver Élite seniors, une qualification dans les épreuves de solo libre et de solo technique pour les championnats de France d'été Élite seniors. La soliste aura le choix de s'engager dans les deux épreuves de solo ou dans l'une ou l'autre puisque les engagements sont indépendants.*

■ 1. Figures imposées espoirs

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo espoirs implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : les deux figures obligatoires seulement.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

■ 2. Solo libre espoirs

Partie de solo libre : une partie de solo libre, d'une durée de 1 minute 30 secondes (+ ou - 5 secondes), constitue l'épreuve de solo libre de cette compétition. La durée de la plage est limitée à 10 secondes.

NATATION SYNCHRONISÉE

Les Journées d'Automne permettront à un quota* de nageuses de se sélectionner pour accéder à l'épreuve qualificative de « barrage » solo espoirs des championnats d'hiver Élite 2011.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des Journées d'Automne (JA) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des solos de clubs aux championnats de France été National espoirs 2011. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

Résultats combinés (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées en fonction des classements dans les épreuves, selon les catégories.

■ 3. Figures imposées juniors

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo juniors implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : les deux figures obligatoires seulement.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

■ 4. Solo libre juniors

Partie de solo libre : une partie de solo libre, d'une durée de 1 minute 30 secondes (+ ou - 5 secondes), constitue l'épreuve de solo libre de cette compétition. La durée de la plage est limitée à 10 secondes.

Les Journées d'Automne permettront à un quota* de nageuses de se sélectionner pour accéder à l'épreuve qualificative de « barrage » solo juniors des championnats d'hiver Élite 2011.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des Journées d'Automne (JA) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des solos de clubs aux championnats de France été National juniors 2011. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

Résultats combinés (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées en fonction des classements dans les épreuves, selon les catégories.

■ 5. Solo technique seniors

Les Journées d'Automne permettront à un quota de nageuses de se sélectionner pour accéder à l'épreuve des éliminatoires solo technique seniors des championnats d'hiver Élite 2011.

**Le quota de chaque interrégion sera de 2 solos. Si ce quota ne permet pas d'obtenir l'effectif de 20 nageuses aux éliminatoires, ce quota sera porté à 3 solos par interrégion.*

Résultats (100 % solo technique).

L'interrégion peut décider des récompenses attribuées en fonction des classements dans les épreuves, selon les catégories.

FICHE N° 2 - TOURNOI INTERRÉGIONAL DE QUALIFICATION (TIRQ) JUNIORS-SENIORS

Dispositif de qualification dans l'année de l'épreuve duo juniors et seniors des championnats de France d'été toutes catégories.

Compétition qualificative à l'épreuve de duo pour les championnats de France d'été toutes catégories.

■ Préambule

Le Tournoi Interrégional de Qualification devra être organisé avant la date limite du 16 avril 2012. Pour tous les ballets qui n'ont pas obtenu de qualification sur la saison N-1, il constitue une seconde porte d'accès aux championnats de France d'été National pour un quota limité par interrégion.

■ Précisions

Si l'interrégion organise cette épreuve sur une compétition préparatoire au programme FINA, les duos de clubs déjà qualifiés sur la saison N-1 peuvent participer à cette compétition sans remettre en cause leur qualification.

■ Nageuses concernées

Pour la catégorie juniors :

- juniors : 15-18 ans (1997, 1996, 1995, 1994).

Pour la catégorie seniors :

- seniors : 19 ans et plus (1993 et avant) ;
- juniors dernière année (1994) en duo libre seulement.

Pour les toutes catégories :

- toutes catégories : 15 ans et plus (1997 et avant).

NATATION SYNCHRONISÉE

Pour la catégorie juniors :

- juniors : 15-18 ans (1997-1996-1995-1994).

ET

Pour toutes les catégories, les nageuses :

- ayant validé au minimum le programme développement du cycle 2.
OU
- ayant déjà participé à un championnat interrégional été N3 (« Performance ») la saison précédente.
OU
- ayant déjà participé aux compétitions du programme FINA - FFN.

Les épreuves

■ Tableau synthétique

TOURNOI INTERRÉGIONAL DE QUALIFICATION (TIRQ)				
	Juniors		Seniors	
	Épreuve technique	Ballet libre	Ballet technique	Ballet libre
Épreuves	Les 2 figures imposées obligatoires	Duo libre 3' 30"	Duo technique 2'20"	Duo libre
Résultats	50 % FI et 50 % DL		100 %	100 %
Podium	100 % FI	50 % FI + 50 % DL	100 %	100 %
Accès pour la saison en cours	Épreuve nationale de qualification « barrage » duo juniors Championnat de France été National		Éliminatoires Duo technique des championnats de France d'été National seniors	Éliminatoires Duo libre des championnats de France d'été National seniors

Application de la règle SS 7 FINA pour les éliminatoires et finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique il est possible d'organiser une finale directe.

Catégorie juniors

■ 1. Figures imposées

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de duo juniors implique de fait la participation en figures imposées.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

Figures imposées 100 % : les deux figures obligatoires des figures FINA juniors.

Le podium est laissé à l'initiative interrégionale.

■ 2. Duo libre

Le TIRQ permettra à un quota* de duos d'accéder à l'épreuve de qualification nationale « barrage » duo lors des championnats de France d'été National juniors.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue du Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France de France d'été National juniors 2011. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

Résultats combinés des éliminatoires et éventuellement de la finale : 50 % duo libre + 50 % figures imposées.

Le podium est laissé à l'initiative interrégionale.

Catégorie seniors

L'engagement en duo technique et libre est indépendant. L'engagement en duo libre n'implique pas la participation en duo technique et vice versa.

■ 1. Duo technique

Cette épreuve n'est accessible qu'aux nageuses seniors : 19 ans et plus (1993 et avant).

Le TIRQ identifiera les duos pour atteindre un quota* permettant pour 10 duos techniques d'accéder aux éliminatoires duo technique des championnats de France d'été seniors (niveau unique).

**Le quota de chaque interrégion à l'issue du Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France de France d'été National seniors 2011. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

Résultats des éliminatoires et éventuellement de la finale : 100 % duo technique.

Le podium est laissé à l'initiative interrégionale.

NATATION SYNCHRONISÉE

■ 2. Duo libre

Cette épreuve est accessible aux nageuses de catégorie seniors avec la possibilité d'incorporer une seule nageuse juniors titulaire âgée de 18 ans (1994).

Le TIRQ identifiera les duos pour atteindre un quota* permettant pour 10 duos libres d'accéder aux éliminatoires duo libre des championnats de France d'été seniors (niveau unique).

**Le quota de chaque interrégion à l'issue du Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France d'été National seniors 2011. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

Résultats des éliminatoires et éventuellement de la finale : 100 % duo libre.

Le podium est laissé à l'initiative interrégionale.

FICHE N° 3 - L'ACCÈS AU NIVEAU « NATIONAL » ET LE TOURNOI NATIONAL DE QUALIFICATION

Les engagements préliminaires devront parvenir à la fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 30 avril 2012.

Les demandes d'accès direct devront parvenir par écrit à la fédération avant la date limite du 30 avril 2012.

Dispositif de qualification pour la saison suivante des épreuves d'équipes des championnats de France d'été National juniors et toutes catégories.

■ Préambule

Le Tournoi National de Qualification est l'unique compétition qui ouvre l'accès direct pour le niveau « National » de la saison suivante dans les épreuves d'équipe.

Cette compétition qualificative organisée sur le plan national n'est donc pas un championnat de France.

Sans appartenir au programme « Performance ou FINA », elle concerne cependant les nageuses et les clubs inscrits dans ces programmes et elle est ouverte sous conditions.

■ Nageuses concernées

L'engagement dans cette épreuve est accessible uniquement aux nageuses de catégorie juniors et/ou seniors avec un effectif minimum de quatre nageuses.

Les nageuses sont exclusivement de catégories d'âge juniors ou espoirs âgée de 15 ans, et seniors, et ayant nagé la saison en « Performance » ou en FINA.

■ Contenu des épreuves

	Toutes catégories	Juniors	
Épreuves	Combiné de 4 à 10 nageuses 4'30"	Équipe libre de 4 à 8 nageuses 4'00"	Figures imposées (cf. annexe 3)
Éliminatoires	/	Oui	
Finales	100 % combiné	50 % ballet libre + 50 % figures imposées	

■ Organisation des épreuves du Tournoi National de Qualification

Cette compétition comporte trois épreuves et quatre événements.

- Ballet libre combiné toutes catégories.
- Figures imposées juniors.
- Équipe libre juniors (éliminatoires + finale).

■ Ballet combiné toutes catégories

Le combiné toutes catégories se nage en finale directe uniquement selon un ordre de passage défini par un tirage au sort intégral.

■ Engagement et qualification

a. L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux ballets de clubs qualifiés lors des championnats interrégionaux N3 été de la saison (trois places par interrégion), soit quinze ballets maximum confirmant leur engagement avant la date limite (cf. tableau d'engagement dans les différentes compétitions).

b. **Une demande d'accès direct peut être acceptée dans les conditions suivantes :**

Le club recherche sa qualification aux championnats de France National toutes catégories avec une équipe de nageuses dont la composition ne lui permet pas l'engagement réglementaire dans cette épreuve dans le programme « Performance ». L'effectif présenté doit être composé d'au moins 3 nageuses espoirs 15 ans engagées dans les championnats de France Élite Espoirs en duo ou équipe et peut être complété par des nageuses juniors non engagées dans la saison sur cette même épreuve.

NATATION SYNCHRONISÉE

■ Classement et podium

Résultats : les trois premiers ballets au classement de la finale directe du Tournoi national de qualification seront qualifiés pour les championnats de France d'été National de la saison suivante et recevront une récompense.

■ Juniors

■ L'équipe libre juniors

Cette épreuve comporte des éliminatoires et une finale. L'ordre de passage des éliminatoires est défini par un tirage au sort intégral. Les douze premiers ballets au classement des éliminatoires (50 % ballet libre + 50 % figures imposées) participent à la finale.

L'ordre de passage de la finale fera l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

■ Engagement et qualification

a. L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux ballets de clubs qualifiés lors des championnats interrégionaux N3 été de la saison (trois places par interrégion), soit quinze ballets maximum confirmant leur engagement avant la date limite (cf. tableau des engagements).

b. Une demande d'accès direct peut être acceptée dans les conditions suivantes :

Le club recherche sa qualification aux championnats de France national juniors avec une équipe de nageuses dont la composition ne lui permet pas l'engagement réglementaire dans cette épreuve dans le programme « Performance ». L'effectif présenté doit être composé d'au moins 4 nageuses engagées dans les championnats de France Élite espoirs 15 ans en duo ou équipe et peut être complété par des nageuses juniors non engagées dans la saison sur cette même épreuve.

■ Classement et podium

Résultats : 50 % figures imposées + 50 % ballet libre.

Le classement déterminera la qualification de la saison suivante : les trois premiers ballets au classement de la finale du Tournoi national de qualification seront qualifiés pour les championnats de France d'été « National » de la saison suivante et recevront une récompense.

■ Figures imposées (juniors)

Les figures imposées sont nagées individuellement selon l'ordre de passage obtenu par tirage au sort intégral. Le nombre d'ateliers dépendra de l'effectif de juges.

■ Engagement

L'engagement dans cette épreuve est accessible et systématique pour les nageuses de cette catégorie engagées dans les ballets de clubs qualifiés.

■ Résultats

Le résultat des figures imposées comptera pour 50 % du résultat final équipe libre.

Titre 6 - Fiches compétitions FINA – Hiver

FICHE N° 4 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER ÉLITE ESPOIRS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 30 octobre 2011.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- espoirs : 12-15 ans (2000, 1999, 1998, 1997).

ET

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ou ayant déjà participé aux compétitions du programme FINA - FFN.

Les épreuves

■ Tableau synthétique

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER ÉLITE ESPOIRS		
	Épreuve technique	Épreuve de ballet
Épreuves	Figures imposées	Partie de solo 1'30"
	-	Finale de 16 solos 50 % FI - 50 % SL
Résultats et podiums	100 %	50 % FI - 50 % SL
Accès pour la saison en cours	Les 12 premières* : éliminatoires solo des championnats de France d'été Élite espoirs Les 20 suivantes : éliminatoires solo des championnats de France d'été National espoirs	

*Les solistes du podium 2011 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas à cette compétition.

■ 1. Figures imposées espoirs

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo espoirs implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : le groupe obligatoire + 1 groupe optionnel.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

a) Conditions d'accès à cette compétition

Cette épreuve de figures imposées est ouverte aux nageuses espoirs 1999, 1998, 1997, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France Élite et National espoirs 2011.

La diffusion de la liste par la DTN se fait à l'issue de la saison 2010-2011.

b) Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France d'hiver Élite espoirs est attribué.

■ 2. Solo libre espoirs

Cette épreuve comporte des éliminatoires (trente-huit nageuses au maximum) et une finale (seize nageuses).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de huit.

a) Conditions d'accès à cette compétition et modes de qualification

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

La qualification dans l'épreuve « solo » se fait sur deux modes distincts.

Qualification directe N-1 :

- parmi les douze premières solistes des championnats de France d'été « Élite » espoirs 2011 ;

- parmi les douze premières solistes des championnats de France d'été « National » espoirs 2011.

Selon les effectifs de solistes ayant confirmé leur engagement, l'accès direct à l'épreuve qualificative de barrage lors des championnats de France d'Hiver Élite 2011 est possible à partir d'un score plancher en figures imposées des championnats de France d'été Élite espoirs de la saison précédente.

La liste des nageuses concernées par le score plancher en figures imposées sera communiquée par la DTN à l'issue de la saison 2010-2011.

Si l'épreuve de barrage n'est pas organisée, les nageuses ayant atteint le score plancher en figures imposées intégreront l'épreuve éliminatoire.

Qualification dans la saison : deux échéances (les Journées d'Automne (JA) et l'épreuve de qualification « Barrage »).

NATATION SYNCHRONISÉE

Les Journées d'Automne permettront à un quota* de nageuses d'accéder :

- à l'épreuve qualificative de « barrage » lors des championnats de France d'hiver Élite 2011 s'il est nécessaire de l'organiser en fonction de la confirmation d'engagement ou pas des nageuses directement qualifiées aux championnats de France d'hiver Élite.

Les nageuses de la catégorie espoirs non qualifiées à l'issue des compétitions N-1 (et n'ayant pas réalisé le score plancher) devront s'engager aux Journées d'Automne.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des journées d'Automne (JA) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation interrégionale des solistes de « niveau National » aux championnats de France Été espoirs National 2011. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

Le barrage permettra aux nageuses d'accéder :

- aux éliminatoires des championnats Hiver Espoirs pour atteindre les effectifs réglementaires.

La réalisation du score plancher en figures imposées des championnats de France d'été Élite espoirs de la saison précédente permet l'accès direct à l'épreuve qualificative de barrage lors des championnats de France d'Hiver Élite 2011. Définition du score à l'issue de la saison.

Les nageuses de la catégorie espoirs non qualifiées à l'issue des compétitions N-1 et n'ayant pas réalisé le score plancher devront s'engager aux Journées d'Automne.

Les quatorze premières solistes au minimum à l'issue de l'épreuve de qualification Nationale « barrage » (50 % partie de solo libre + 50 % des figures imposées nagées dans les championnats d'hiver Élite) seront qualifiées aux éliminatoires solo libre des championnats de France d'hiver Élite espoirs.

b) Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires : 50 % solo libre + 50 % figures imposées.

Résultats combinés de la finale: 50 % solo libre finale + 50 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France « Élite » espoirs est attribué.

b) Nature de l'épreuve

Partie de solo libre : une partie de solo libre, d'une durée de 1 minute 30 secondes (+ ou - 5 secondes) constitue l'épreuve de solo libre de cette compétition qualificative pour les championnats de France d'été. La durée de la plage est limitée à 10 secondes.

FICHE N° 5 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER ÉLITE JUNIORS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 30 octobre 2011.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- juniors : 16-18 ans (1996, 1995, 1994).

ET

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ou ayant déjà participé aux compétitions du programme FINA - FFN ou ayant déjà participé aux compétitions du programme « Performance ».

Les épreuves

■ Tableau synthétique

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER ÉLITE JUNIORS		
	Épreuve technique	Épreuve de ballet
Épreuves	Figures imposées	Partie de solo 1'30"
Accès en finale	-	Finale de 16 solos 50 % FI - 50 % SL
Résultats et podiums	100 %	50 % FI - 50 % SL
Accès pour la saison en cours	Les 12 premières* : éliminatoires solo des championnats de France d'été Élite juniors Les 16 suivantes : éliminatoires solo des championnats de France d'été National juniors	

**Les solistes du podium 2011 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas à cette compétition.*

■ 1. Figures imposées juniors

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans l'épreuve de solo juniors implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : le groupe obligatoire + 1 groupe optionnel.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

NATATION SYNCHRONISÉE

a. Conditions d'accès à cette compétition

Cette épreuve de figures imposées est ouverte aux nageuses juniors 1996, 1995, 1994, retenues à l'issue du classement des figures imposées des championnats de France d'été Élite juniors et espoirs 2011 et des championnats de France National d'été juniors 2011.

La diffusion de la liste par la DTN se fait à l'issue de la saison 2010-2011.

b. Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France hiver Élite juniors est attribué.

■ 2. Solo libre juniors

Cette épreuve comporte des éliminatoires (trente nageuses au maximum) et une finale (seize nageuses).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de huit.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

La qualification dans l'épreuve « solo » se fait sur deux modes distincts.

Qualification directe N-1 :

- parmi les douze premières solistes juniors des championnats de France d'été Élite juniors 2011 ;
- parmi les quatre premières solistes juniors des championnats de France d'été National juniors 2011 ;
- parmi les huit nageuses finalistes des championnats de France « Élite » espoirs 2011 ;

Selon les effectifs de solistes ayant confirmé leur engagement, l'accès direct à l'épreuve qualificative de barrage lors des championnats de France d'Hiver Élite 2011 est possible à partir d'un score plancher en figures imposées des championnats de France d'été Élite juniors de la saison précédente.

La liste des nageuses concernées par le score plancher en figures imposées sera communiquée par la DTN à l'issue de la saison 2010-2011

Qualification dans la saison : deux échéances (Journées d'Automne et « barrage »)

Les Journées d'Automne permettront à un quota* de nageuses d'accéder :

- à l'épreuve qualificative de « barrage » lors des championnats de France d'Hiver Élite 2011 s'il est nécessaire de l'organiser en fonction de la confirmation d'engagement ou pas des nageuses directement qualifiées aux championnats de France d'hiver Élite

Les nageuses de la catégorie juniors non qualifiées à l'issue des compétitions N-1 (et n'ayant pas réalisé le score plancher) devront s'engager aux Journées d'Automne.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue des journées d'Automne (JA) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des solos de clubs aux championnats de France d'été National juniors 2011. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

Le barrage permettra aux nageuses d'accéder :

- aux éliminatoires des championnats d'hiver juniors pour atteindre les effectifs réglementaires.

La réalisation du score plancher en figures imposées des championnats de France Élite juniors de la saison précédente permet l'accès direct à l'épreuve qualificative de barrage lors des championnats de France d'Hiver Élite 2011. Définition du score à l'issue de la saison.

Les nageuses de la catégorie juniors non qualifiées à l'issue des compétitions N-1 (et n'ayant pas réalisé le score plancher) devront s'engager aux Journées d'Automne.

Les six premières solistes au minimum à l'issue de l'épreuve de qualification « barrage » (50 % partie de solo libre + 50 % des figures imposées nagées dans les championnats d'hiver Élite) seront qualifiées aux éliminatoires solo libre des championnats de France d'hiver Élite juniors.

Si l'épreuve de barrage n'est pas organisée, les nageuses ayant atteint le score plancher en figures imposées, **la saison précédente**, intégreront directement l'épreuve éliminatoire.

b. Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite juniors est attribué.

c. Nature de l'épreuve

Partie de solo libre : une partie de solo libre, d'une durée de 1 minute 30 secondes (+ ou - 5 secondes), constitue l'épreuve de solo libre de cette compétition qualificative pour les championnats de France d'été. La durée de la plage est limitée à 10 secondes.

FICHE N° 6 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER ÉLITE SENIORS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 30 octobre 2011.

■ Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- seniors : 19 ans et plus (1993 et avant).

NATATION SYNCHRONISÉE

ET

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ou ayant déjà participé aux compétitions du programme FINA - FFN ou ayant déjà participé aux compétitions du programme « Performance ».

Les épreuves

■ Tableau synthétique

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'HIVER ÉLITE SENIORS	
	Ballet technique
Épreuves	Solo technique* - 2'00"
Accès en finale	100 % ST
Résultats et Podiums	100 % ST
Accès pour la saison en cours	Championnats de France d'été seniors - Niveau unique 20 solistes** (solo technique et/ou solo libre)

*L'épreuve de solo technique permet d'obtenir, lors des championnats de France d'hiver Élite seniors, une qualification dans les épreuves de solo libre et de solo technique pour les championnats de France d'été seniors. La soliste aura le choix de s'engager dans les deux épreuves de solo ou dans l'une ou l'autre puisque les engagements sont indépendants.

**Les solistes du podium 2011 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas à cette compétition.

■ 1. Solo technique seniors

Cette épreuve comporte des éliminatoires (trente nageuses au maximum) et une finale (seize nageuses).

L'ordre de passage de la finale solo technique fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de huit.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

La qualification dans l'épreuve « solo » se fait sur deux modes distincts.

Qualification directe N-1 :

- parmi les 20 solistes présentes aux championnats de France seniors en 2011 ;
- parmi les nageuses solistes juniors ayant participé aux championnats de France Élite juniors et parmi les solistes finalistes aux championnats de France « National » si celles-ci passent en catégorie seniors en 2011-2012.

La diffusion de la liste par la DTN se fait à l'issue de la saison 2010-2011.

Qualification dans la saison.

Les nageuses de la catégorie seniors non qualifiées par les critères ci-dessus devront s'engager aux Journées d'Automne.

Les Journées d'Automne permettront à un quota* de nageuses de se sélectionner pour accéder à l'épreuve éliminatoire des championnats de France d'hiver Élite 2011.

*Le quota de chaque interrégion à l'issue des Journées d'Automne (JA) est de 2. Si ce mode de qualification ne permet pas d'obtenir un effectif de 20 solistes en épreuve éliminatoire, ce quota sera porté à 3 solistes pour chaque interrégion.

b. Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires (100 % solo technique).

Résultats combinés de la finale (100 % solo technique).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite seniors est attribué.

Titre 7 - Fiches compétitions FINA - FFN – Été

FICHE N° 7 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE ESPOIRS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2012.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- espoirs : 12-15 ans (2000, 1999, 1998, 1997).

ET

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ou ayant déjà participé aux compétitions du programme FINA - FFN.

Les épreuves

■ Tableau synthétique

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE ESPOIRS				
	Épreuve technique	Épreuves de ballet		
Épreuves	Figures imposées	Solo libre 2'30"	Duo 3'00"	Équipe de 8 nageuses 3'30"
Accès en finale	-	Finale de 8 solos 50 % FI + 50 % SL	Finale de 12 duos 50 % FI + 50 % DL	Finale de 8 équipes 50 % FI + 50 % EL
Résultats et podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL	50 % FI + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL

■ 1. Figures imposées espoirs

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve espoirs (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : le groupe obligatoire + 1 groupe optionnel.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La participation à cette épreuve est liée à l'engagement dans les autres épreuves (solo, duo ou ballet d'équipe).

b. Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite espoirs est attribué.

Un classement et un podium par année d'âge pourront être organisés.

■ 2. Solo libre espoirs

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux solistes espoirs qualifiés lors des championnats de France d'hiver Élite espoirs 2011 et lors des championnats de France d'été Élite espoirs 2011.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (douze nageuses) et une finale (huit nageuses).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de quatre.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

La qualification dans l'épreuve « solo » prend en compte :

- les résultats des championnats de France d'été Élite espoirs de la saison précédente : le podium été Élite espoirs 2011 se qualifie directement pour les championnats d'été Élite 2012 de la même catégorie, à titre nominatif. Les nageuses concernées peuvent ne pas participer aux championnats d'hiver Élite espoirs 2011, ou participer sans remettre en jeu leur qualification ;
- les résultats des championnats de France Hiver Élite espoirs de la saison en cours, pour obtenir un effectif de douze nageuses.

b. Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite espoirs est attribué.

■ 3. Duo libre espoirs

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux duos de clubs espoirs ayant satisfait aux conditions réglementaires.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (douze) et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

NATATION SYNCHRONISÉE

a. Conditions d'accès à cette compétition

Cette épreuve est accessible aux nageuses de catégorie espoirs engagées dans les duos de clubs qualifiés.
La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite espoirs (pour huit duos de clubs) et National espoirs (pour quatre duos de clubs) de la saison 2010-2011.
Le tableau de positionnement sera diffusé par la DTN à l'issue de la saison 2010-2011.

b. Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires (50 % duo libre + 50 % figures imposées).
Résultats combinés de la finale (50 % duo libre finale + 50 % figures imposées).
Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite espoirs est attribué.
Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

■ 4. Équipe libre espoirs

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux équipes de clubs avec un effectif de huit nageuses ayant satisfait aux conditions réglementaires.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (huit) et une finale (huit).

L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de quatre.

a. Conditions d'accès à cette compétition

Cette épreuve est accessible aux nageuses de catégorie espoirs engagées dans les équipes de clubs qualifiés avec un effectif de huit nageuses minimum.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite espoirs (pour six équipes de clubs) et National espoirs (pour deux équipes de clubs) de la saison 2010-2011.

Le tableau de positionnement sera diffusé par la DTN à l'issue de la saison 2010-2011.

b. Classements et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % équipe libre + 50 % figures imposées).
Résultats combinés de la finale (50 % équipe libre finale + 50 % figures imposées).
Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite espoirs est attribué.
Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

FICHE N° 8 - CHTS DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE JUNIORS-SENIORS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2012.

■ Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- juniors : 15-18 ans (1997, 1996, 1995, 1994) ;
- toutes catégories : 15 ans et plus (1997 et avant).

ET

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ou ayant déjà participé à un championnat interrégional été N3 (« Performance ») la saison précédente ou ayant déjà participé aux compétitions du programmes FINA - FFN.

■ Les épreuves

Les épreuves solo et duo des championnats seniors (niveau unique) sont organisées sur cette compétition (voir fiche compétition n°7 bis - Championnats de France d'été seniors).

■ Tableau synthétique

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE JUNIORS-SENIORS				
Championnats d'été Élite juniors				
Épreuves	Figures imposées	Solo libre 3'00"	Duo libre 3'30"	Équipe libre de 8 nageuses uniquement 4'00"
Accès en finale	-	Finale de 8 solos 50 % FI + 50 % SL	Finale de 12 duos 50 % FI + 50 % DL	Finale de 8 équipes 50 % FI + 50 % EL
Résultats et podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL	50 % FI + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL

■ 1. Figures imposées juniors

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve juniors (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

Figures imposées FINA juniors : le groupe obligatoire + 1 groupe optionnel.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La participation à cette épreuve est liée aux qualifications dans les autres épreuves (solo, duo, équipe).

NATATION SYNCHRONISÉE

b. Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite juniors est attribué.

■ **2. Solo libre juniors**

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux solistes juniors qualifiés lors des championnats de France d'hiver Élite juniors 2011 ou lors des championnats de France d'été Élite juniors 2011.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (douze) et une finale (huit).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de quatre.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

La qualification dans l'épreuve « solo » prend en compte :

- les résultats des championnats de France d'été Élite juniors de la saison précédente : le podium été Élite juniors 2011 se qualifie directement pour les championnats de France d'été Élite 2012 de la même catégorie, à titre nominatif. Les nageuses concernées peuvent ne pas participer aux championnats d'hiver Élite juniors 2011, ou participer sans remettre en jeu leur qualification ;
- les résultats des championnats de France d'hiver Élite juniors de la saison en cours, pour compléter l'effectif jusqu'à douze nageuses.

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite juniors est attribué.

■ **3. Duo libre juniors**

L'épreuve du duo des championnats Élite juniors 2012 comporte des éliminatoires (douze duos) et une finale (douze duos).

L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

Cette épreuve est accessible aux nageuses de catégorie juniors engagées dans les duos de club qualifiés.

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite juniors (pour neuf duos de clubs) et National juniors (pour trois duos de clubs) de la saison 2010-2011.

Le tableau de positionnement sera diffusé par la DTN à l'issue de la saison 2010-2011.

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % duo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % duo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite juniors est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

■ **4. Équipe libre juniors**

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux équipes de clubs qualifiées lors de la saison 2010-2011 avec un effectif de huit nageuses.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (huit) et une finale (huit).

L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de quatre.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite juniors (pour six équipes de clubs) et National juniors de la saison 2010-2011 (pour 2 équipes de clubs).

Le tableau de positionnement sera diffusé par la DTN à l'issue de la saison 2010-2011.

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % équipe libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % équipe libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France Élite juniors est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

FICHE N° 8 BIS - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ SENIORS (SOLO ET DUO NIVEAU UNIQUE)

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2012.

Les épreuves solo et duo des championnats de France d'été seniors se déclinent sur un niveau unique.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- seniors : 19 ans et plus (1993 et avant) ;
- juniors dernière année (1994) en duo libre seulement.

NATATION SYNCHRONISÉE

ET

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ou ayant déjà participé à un championnat interrégional d'été N3 (« Performance ») la saison précédente ou ayant déjà participé aux compétitions du programmes FINA - FFN.

Contenu des épreuves

■ Tableau synthétique

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ SENIORS				
Seniors				
Épreuves	Solo technique* 2'00"	Duo technique 2'20"	Solo libre* 3'00"	Duo libre 3'30"
		Engagement indépendant du duo libre*		Engagement indépendant du duo technique*
Accès en finale	-	-	100 % ballet	100 % ballet
Classement et podium	100 % ballet	100 % ballet	100 % ballet	100 % ballet

*L'engagement dans les épreuves de ballets technique et libre est indépendant. L'engagement en ballet libre n'implique pas la participation en ballet technique et vice versa.

■ 1. Solo technique

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux vingt premières solistes seniors qualifiées lors des championnats de France d'hiver Élite seniors 2011.

Cette épreuve n'est nagée qu'une seule fois (finale directe).

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux vingt premières solistes seniors qualifiées lors des championnats de France d'hiver Élite seniors 2011.

b. Classement et podium

Résultats des éliminatoires et de la finale (100 % solo technique).

Un podium est organisé et un titre de champion de France seniors est attribué.

Les huit premiers solos seront considérés de niveau Élite, les douze suivants de niveau National.

■ 2. Solo libre

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux vingt premières solistes seniors qualifiées lors des championnats de France d'hiver Élite seniors 2011 y compris le podium des championnats de France d'été 2011.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (vingt) et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve solo libre est nominative et sans remplaçante.

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux vingt premières solistes seniors qualifiées lors des championnats de France d'hiver Élite seniors 2011.

Rappel : Les solistes du podium 2011 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas aux championnats de France d'hiver Élite seniors 2011.

b. Classement et podium

Résultats de la finale (100 % solo libre).

Un podium est organisé et un titre de champion de France seniors est attribué.

Les huit premiers solos seront considérés de niveau Élite, les douze suivants de niveau National.

■ 3. Duo technique

Les engagements en duo technique et duo libre sont indépendants. L'engagement en ballet libre n'implique pas la participation aux épreuves techniques et vice versa.

L'engagement en duo technique ne peut être composé que de nageuses seniors âgées de 19 ans (1993 et avant).

L'épreuve du duo programme technique est composé de vingt duos au maximum et ne sera nagée qu'une seule fois (finale directe).

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve duo technique prend en compte :

- les résultats de la saison précédente 2010-2011 (pour les 10 premiers duos de clubs des championnats d'été seniors 2011)

ET

- les résultats du Tournoi Interrégional de Qualification de la saison en cours 2011-2012.

Le Tournoi Interrégional de Qualification est organisé dans les cinq interrégions.

Il détermine (par quota*) les dix duos qui accèdent aux éliminatoires des duos techniques des championnats de France d'Été seniors 2012.

*Le quota de chaque interrégion à l'issue du Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France d'été (un seul niveau) seniors 2011. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

NATATION SYNCHRONISÉE

b. Classement et podium

Résultats de la finale directe (100 % duo technique).

Un podium est organisé et un titre de champion de France seniors est attribué.

Les huit premiers duos seront considérés de niveau Élite, les douze suivants de niveau National.

■ 4. Duo libre

Les engagements en duo technique et duo libre sont indépendants. L'engagement en ballet libre n'implique pas la participation en ballet technique et vice versa.

L'engagement en duo libre ne peut être composé que d'une seule nageuse juniors titulaire âgée de 18 ans (1994).

L'épreuve du duo libre comporte des éliminatoires (vingt) et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve duo libre prend en compte :

- les résultats de la saison précédente 2010-2011 (pour les 10 premiers duos libres de clubs des championnats de France d'été seniors 2011)

ET

- les résultats du Tournoi Interrégional de Qualification en cours 2011-2012.

Le Tournoi Interrégional de Qualification est organisé dans les cinq interrégions. Il détermine (par quota*) les dix duos de clubs qui accèdent aux éliminatoires des duos libres des championnats de France d'été seniors 2012.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue du Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France d'été seniors 2011. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

b. Classement et podium

Résultats des éliminatoires et de la finale (100 % duo libre).

Un podium est organisé et un titre de champion de France seniors est attribué.

Les huit premiers duos seront considérés de niveau Élite, les douze suivants de niveau National.

FICHE N° 8 TER - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE TOUTES CATÉGORIES

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2012.

■ Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- toutes catégories : 15 ans et plus (1997 et avant) ;

ET

ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ou ayant déjà participé à un championnat interrégional d'été N3 (« Performance ») la saison précédente ou ayant déjà participé aux compétitions du programmes FINA - FFN.

■ Contenu des épreuves

■ Tableau synthétique

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ ÉLITE TOUTES CATÉGORIES	
	Championnats d'été Élite toutes catégories
Épreuves	Combiné de 8 nageuses minimum - 4'30"
Accès en finale	Finale directe de 8 combinés - 100 % ballet
Résultats et podiums	100 % ballet

■ Ballet combiné toutes catégories

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux équipes de clubs qualifiées lors de la saison 2010-2011 avec un effectif de huit nageuses au minimum.

Rappel : une nageuse junior ou espoir (dernière année) peut être engagée dans l'épreuve ballet combiné toutes catégories à condition de participer à une épreuve de sa catégorie (junior ou espoir) sur une compétition de référence d'été (N3, national ou Élite).

Cette épreuve est nagée en finale directe (huit).

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite toutes catégories (pour six équipes de clubs) et National toutes catégories (pour deux équipes de clubs) de la saison 2010-2011.

Le tableau de positionnement sera diffusé par la DTN à l'issue de la saison 2010-2011.

b. Classement et podium

Résultats de la finale directe (100 % ballet combiné).

Un podium est organisé et un titre de champion de France d'été Élite toutes catégories est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

Titre 8 - Les compétitions été « National »

FICHE N° 9 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ « NATIONAL » ESPOIRS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2012.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- espoirs : 12-15 ans (2000, 1999, 1998, 1997).

ET

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ou ayant déjà participé aux compétitions du programme FINA - FFN.

Les épreuves

■ Tableau synthétique

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ « NATIONAL » ESPOIRS				
	Épreuve technique	Épreuves de ballet		
Épreuves	Figures imposées	Solo libre 2'30"	Duo libre 3'00"	Équipe de 4 à 8 nageuses 3'30"
Accès en finale	-	Finale de 12 solos 50 % FI + 50 % SL	Finale de 12 duos 50 % FI + 50 % DL	Finale de 12 équipes 50 % FI + 50 % EL
Résultats et podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL	50 % FI + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL

■ 1. Figures imposées espoirs

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve espoirs (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

Figures imposées FINA : le groupe obligatoire + 1 groupe optionnel.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La participation à cette épreuve est liée aux qualifications et aux engagements dans les autres épreuves (solo, duo ou ballet d'équipe).

b. Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France National espoirs est attribué.

Un classement et un podium par année d'âge pourront être organisés.

■ 2. Solo libre espoirs

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux vingt solistes espoirs qui se sont qualifiées lors des championnats de France d'hiver Élite espoirs 2011, y compris le podium des championnats de France d'été Élite 2011.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (vingt nageuses) et une finale (douze nageuses).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Rappel : les solistes du podium Élite été 2011 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas aux championnats de France d'hiver Élite espoirs.

b. Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France National espoirs est attribué.

■ 3. Duo libre espoirs

Règles d'engagement valables pour tous les duos :

- tout club peut engager un duo ;

- tout club engageant une équipe avec un effectif de huit nageuses aux championnats de France d'été espoirs National ou Élite peut engager un deuxième duo ;

- tout club engageant deux équipes, dont une avec un effectif de huit nageuses aux championnats de France d'été espoirs National ou Élite, peut engager un troisième duo (un quatrième duo possible si trois équipes dont une à huit, etc.).

Cette épreuve comporte des éliminatoires, effectif ouvert, et une finale (douze).

NATATION SYNCHRONISÉE

L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

Il n'y a pas d'épreuves de qualification pour le championnat de France d'été national espoirs dans cette épreuve. Lors de la saison précédente, les clubs qui n'ont pas qualifié de duo aux championnats de France d'été Élite espoirs 2012 peuvent de fait s'engager dans les championnats de France National espoirs.

b. Classement et podium

Résultats combinés éliminatoires (50 % duo libre + 50 % figures imposées).
 Résultats combinés de la finale (50 % duo libre finale + 50 % figures imposées).
 Un podium est organisé et un titre de champion de France National espoirs est attribué.
 Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

■ 4. Équipe libre espoirs

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux équipes de clubs avec un effectif de quatre à huit nageuses.

Règles d'engagement valables pour toutes les équipes :

Un club peut présenter plus d'une équipe s'il remplit les conditions suivantes :

- pour deux équipes, une doit être nagée à huit ;
- pour trois équipes, deux doivent être nagées à huit, etc.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (effectif ouvert) et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

Il n'y a pas d'épreuves de qualification pour les championnats de France d'été national espoirs dans cette épreuve. Lors la saison précédente, les clubs qui n'ont pas été qualifiés en équipe aux championnats de France d'été Élite espoirs 2012 peuvent de fait s'engager dans les championnats de France National espoirs.

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % équipe libre + 50 % figures imposées).
 Résultats combinés de la finale (50 % équipe libre finale + 50 % figures imposée).
 Un podium est organisé et un titre de champion de France National espoirs est attribué.
 Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

FICHE N° 10 - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ « NATIONAL » JUNIORS

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2012.

■ Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- juniors : 15-18 ans (1997, 1996, 1995, 1994)

ET

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ou ayant déjà participé à un championnat interrégional été N3 (« Performance ») la saison précédente ou ayant déjà participé aux compétitions du programmes FINA - FFN.

■ Les épreuves

■ Tableau synthétique

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ « NATIONAL » JUNIORS					CHTS DE FRANCE D'ÉTÉ « NATIONAL » TTES CATÉGORIES
Épreuves	Figures imposées	Solo libre 3'00"	Duo libre 3'30"	Équipe de 6 nageuses minimum 4'00"	Combiné de 6 nageuses minimum 4'30"
Accès en finale	—	Finale de 12 solos 50 % FI + 50 % SL	Finale de 12 duos 50 % FI + 50 % DL	Finale de 12 équipes 50 % FI + 50 % EL	Finale de 12 équipes 100 % ballet
Résultats et podiums	100 %	50 % FI + 50 % SL	50 % FI + 50 % DL	50 % FI + 50 % EL	100 % ballet

■ 1. Figures imposées juniors

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve juniors (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

Figures imposées FINA juniors : le groupe obligatoire + un groupe optionnel.

NATATION SYNCHRONISÉE

a. Conditions d'accès à cette compétition

La participation à cette épreuve est liée à l'engagement dans les autres épreuves (solo, duo, équipe).

b. Classement et podium

100 % figures imposées.

Un podium est organisé et un titre de champion de France National juniors est attribué.

■ 2. Solo libre juniors

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux seize solistes juniors qui se sont qualifiées lors des championnats de France d'hiver Élite juniors 2011, y compris le podium du championnat France d'été Élite 2011.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (seize) et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale solo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « solo » est nominative et sans remplaçante.

Rappel : les solistes du podium Élite été 2011 sont comptées dans cet effectif même si elles ne participent pas aux championnats de France d'hiver Élite juniors.

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % solo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France National juniors est attribué.

■ 3. Duo libre juniors

L'épreuve de duo comporte des éliminatoires (douze duos) et une finale (douze duos).

L'ordre de passage de la finale duo libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans l'épreuve « duo » prend en compte :

- les résultats des championnats de France d'été National et Élite de la saison précédente 2010-2011 (pour six duos) ;
- les résultats de l'Épreuve Nationale de Qualification « barrage duo » de la saison en cours.

Un Tournoi Interrégional de Qualification est organisé dans les cinq interrégions. Il détermine (par quota*) les dix duos sélectionnés pour accéder à l'épreuve nationale de qualification « barrage » lors des championnats de France d'été National juniors 2012.

À l'issue de l'épreuve nationale de qualification « barrage » (50 % ballet libre et 50 % figures imposées), les six premiers duos seront qualifiés aux championnats de France d'Été National juniors pour l'épreuve éliminatoire du duo.

**Le quota de chaque interrégion à l'issue du Tournoi Interrégional de Qualification (TIRQ) est de 1 au minimum et au-delà il est proportionnel à la participation des duos de clubs aux championnats de France d'été National juniors 2011. Les quotas seront communiqués à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.*

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % duo libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % duo libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France National juniors est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

■ 4. Équipe libre juniors

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux équipes de clubs qualifiées lors de la saison 2010-2011 avec un effectif de six nageuses au minimum.

Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes :

- pour deux équipes, une doit être nagée à huit ;
- pour trois équipes, deux doivent être nagées à huit, etc.

Cette épreuve comporte des éliminatoires (seize) et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite et National de la saison 2010-2011 et le Tournoi National de Qualification 2011.

Ainsi sont qualifiés :

- les ballets d'équipe classés **7 et 8** à l'issue des championnats de France d'été Élite juniors 2010-2011 ;
- les ballets d'équipe classés de **3 à 13** à l'issue des championnats de France été National juniors 2010-2011 ;
- le **podium** du Tournoi National de Qualification juniors 2011.

b. Classement et podium

Résultats combinés des éliminatoires (50 % équipe libre + 50 % figures imposées).

Résultats combinés de la finale (50 % équipe libre finale + 50 % figures imposées).

Un podium est organisé et un titre de champion de France National juniors est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

NATATION SYNCHRONISÉE

FICHE N° 10 BIS - CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ « NATIONAL » TOUTES CATÉGORIES

Les engagements préliminaires devront parvenir à la Fédération (cf. Titre 10 Procédure d'engagement) avant la date limite du 15 janvier 2012.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - FFN s'adresse aux nageuses :

- toutes catégories : 15 ans et plus (1997 et avant).

ET

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation » ou ayant déjà participé à un championnat interrégional été N3 (« Performance ») la saison précédente ou ayant déjà participé aux compétitions du programmes FINA - FFN.

Les épreuves

■ Tableau synthétique

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉTÉ « NATIONAL » TOUTES CATÉGORIES	
Épreuves	Combiné de 6 nageuses minimum 4'30"
Accès en finale	Finale de 12 équipes - 100 % ballet
Résultats et podiums	100 % ballet

■ 1. Ballet combiné toutes catégories

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux équipes de clubs qualifiées sur les résultats de la saison 2010-2011 avec un effectif de six nageuses au minimum.

Un club peut présenter plus d'une équipe qualifiée s'il remplit les conditions suivantes :

- pour deux équipes, une doit être nagée à huit ;
- pour trois équipes, deux doivent être nagées à huit, etc.

Rappel : une nageuse junior ou espoir (dernière année) peut être engagée dans l'épreuve ballet combiné toutes catégories à condition de participer à une épreuve de sa catégorie (junior ou espoir) dans une compétition de référence été (N3, national ou élite).

Cette épreuve comporte des éliminatoires (seize) et une finale (douze).

L'ordre de passage de la finale équipe libre fait l'objet d'un tirage au sort par groupe de six.

a. Conditions d'accès à cette compétition

La qualification dans cette épreuve prend en compte les résultats des championnats de France d'été Élite et National toutes catégories de la saison 2010-2011 et le Tournoi National de Qualification.

Ainsi sont qualifiés :

- les ballets combinés classés **7 et 8** à l'issue des championnats de France d'été Élite toutes catégories 2011 ;
- les ballets combinés classés de **3 à 13** à l'issue des championnats de France d'été National toutes catégories 2011 ;
- le **podium** ballet combiné toutes catégories du Tournoi National de Qualification 2011.

b. Classement et podium

Résultats des éliminatoires (100 % ballet combiné).

Résultats de la finale (100 % ballet combiné).

Un podium est organisé et un titre de champion de France National toutes catégories est attribué.

Le tableau de positionnement sera communiqué à l'issue de chaque saison pour la saison suivante.

Titre 9 - Fiches compétitions « Performance »

FICHE N° 11 - JOURNÉES TECHNIQUES D'HIVER ESPOIRS-JUNIORS-SENIORS

Préambule

Cette compétition, organisée à l'échelon interrégional, constitue une étape de préparation hivernale non obligatoire que l'interrégion choisira de positionner à une date propice à la préparation des populations concernées.

Les nageuses ayant évolué en solo et/ou figures imposées aux championnats de France d'hiver Élite sont autorisées à nager aux JTH dans toutes les épreuves proposées. Cependant, elles figureront hors classement sur les résultats des épreuves déjà nagées aux championnats de France d'hiver Élite.

Nageuses concernées

Ce programme FINA - « Performance » - FFN s'adresse aux nageuses :

■ Pour la catégorie espoirs (cette catégorie est invitée sur cette compétition)

- espoirs : 12-15 ans (2000, 1999, 1998, 1997).

ET

- ayant validé le cycle 2 du socle « Programme Formation ».

OU

- ayant déjà participé aux compétitions du programme FINA - FFN.

■ Pour la catégorie juniors

- juniors : 15-18 ans (1997, 1996, 1995, 1994).

ET

- ayant validé au minimum le programme développement du cycle 2.

OU

- ayant déjà participé à un championnat interrégional été N3 (Performance) la saison précédente.

OU

- Ayant déjà participé aux compétitions du programme FINA - FFN.

■ Pour la catégorie seniors

- seniors : 19 ans et plus (1993 et avant).

ET

- ayant validé au minimum le programme développement du cycle 2.

OU

- ayant déjà participé à un championnat interrégional été N3 (« Performance ») la saison précédente.

OU

- ayant déjà participé aux compétitions du programme FINA - FFN.

Contenu des épreuves

■ Tableau synthétique

JOURNÉES TECHNIQUES D'HIVER						
	Espoirs		Juniors		Seniors	
	Épreuve technique	Épreuve libre	Épreuve technique	Épreuve libre	Épreuve technique	Épreuve libre
Épreuves	À l'initiative des interrégions					
Podiums	À l'initiative des interrégions					

Préconisation : dans un souci de progression du travail technique, il est proposé d'inclure sur cette compétition le groupe obligatoire + un groupe optionnel choisi en début d'année (groupe 1) parmi la liste des figures imposées FINA du groupe d'âge correspondant (cf. annexe n° 1 - JTH).

Application de la règle SS7 FINA pour les éliminatoires et les finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

Catégorie espoirs

L'engagement dans cette catégorie est ouvert aux nageuses positionnées dans le programme FINA espoirs. Les nageuses espoirs ayant évolué en solo et/ou figures imposées aux championnats de France d'hiver Élite sont autorisées à nager aux JTH dans toutes les épreuves proposées. Cependant, elles figureront hors classement sur les résultats des épreuves déjà nagées aux championnats de France d'hiver Élite.

NATATION SYNCHRONISÉE

Les conditions d'accès et les modalités de qualification sont déterminées par le Conseil Interrégional.
Les classements et les podiums sont déterminés par le Conseil Interrégional.

Catégorie juniors

L'engagement dans cette catégorie est ouvert aux nageuses positionnées dans le programme FINA juniors ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le programme « Performance » juniors.

Les nageuses juniors ayant évolué en solo et/ou figures imposées aux championnats de France d'hiver Élite sont autorisées à nager aux JTH dans toutes les épreuves proposées. Cependant, elles figureront hors classement sur les résultats des épreuves déjà nagées aux championnats de France d'hiver Élite.

Les conditions d'accès et les modalités de qualification sont déterminées par le Conseil Interrégional.
Les classements et les podiums sont déterminés par le Conseil Interrégional.

Catégorie seniors

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux nageuses positionnées dans le programme FINA seniors ainsi qu'aux nageuses positionnées dans le programme « Performance » seniors.

Les nageuses seniors ayant évolué en solo et/ou figures imposées aux championnats de France d'hiver Élite sont autorisées à nager aux JTH dans toutes les épreuves proposées. Cependant, elles figureront hors classement sur les résultats des épreuves déjà nagées aux championnats de France d'hiver Élite.

Les conditions d'accès et les modalités de qualification sont déterminées par le Conseil Interrégional.
Les classements et les podiums sont déterminés par le Conseil Interrégional.

FICHE N° 12 - CHAMPIONNATS N3 D'ÉTÉ : JUNIORS-SENIORS-TOUTES CATÉGORIES

Nageuses concernées

■ Pour les toutes catégories

- Toutes catégories : 15 ans et plus (1997 et avant).

■ Pour la catégorie juniors

- juniors : 15-18 ans (1997-1996-1995-1994).
ET

■ Pour toutes les catégories, les nageuses

- ayant validé au minimum le programme développement du cycle 2.
OU
- ayant déjà participé à un championnat interrégional été N3 (« Performance ») la saison précédente.
OU
- ayant déjà participé aux compétitions du programme FINA – FFN.

Les épreuves

■ Tableau synthétique

CHAMPIONNATS N3 ÉTÉ TOUTES CATÉGORIES				
	Juniors		Seniors	Toutes catégories
	Épreuve technique	Ballets libres	Ballets libres	Ballet libre
Épreuves	Figures imposées*	Solo 3'00" Duo 3'30" Équipe (de 4 à 8 nageuses) 4'00"	Solo 3'00" Duo 3'30"	Combiné (de 4 à 10 nageuses) 4'30"
Résultats et podiums	100 % FI	50 % FI + 50 % libre	Solo : 100 % libre Duo : 100 % libre	100 % combiné
Accès pour la saison en cours	Les podiums des équipes juniors et combinés TC sont directement qualifiés pour le Tournoi National de Qualification			

Application de la règle SS7 FINA pour les éliminatoires et les finales.

Cependant, en raison des problèmes de logistique de piscine au niveau interrégional, il est possible d'organiser une finale directe.

Catégorie juniors

■ 1. Figures imposées juniors

Conformément à la réglementation FINA, l'engagement dans une épreuve juniors (solo, duo, équipe libre) implique de fait la participation en figures imposées.

NATATION SYNCHRONISÉE

Il n'existe pas de finale pour cette épreuve.

Figures imposées FINA : le groupe obligatoire + groupes 1 ou 2.

Figures imposées : 100 %.

Le podium est laissé à l'initiative interrégionale.

■ 2. Solo libre juniors

Une nageuse soliste peut nager à son niveau de qualification, et ce quel qu'il soit. Ainsi, si la nageuse est engagée en duo et/ou équipe en FINA Élite ou FINA National, elle peut nager l'épreuve du solo dans le programme « Performance ».

Résultats combinés des éliminatoires et/ou de la finale (50 % solo libre + 50 % figures imposées).

■ 3. Duo libre juniors

Résultats combinés des éliminatoires et/ou de la finale (50 % duo libre + 50 % figures imposées).

■ 4. Équipe libre juniors

Une nageuse de 15 ans (née en 1997), engagée dans le programme FINA espoirs, est uniquement autorisée à compléter une équipe libre juniors « Performance », si son club ne peut l'engager dans une équipe en programme FINA.

Résultats combinés des éliminatoires et/ou de la finale (50 % équipe libre + 50 % figures imposées).

Par interrégion, le podium de cette épreuve (équipe libre) est qualifié dans la saison en cours pour le Tournoi National de Qualification.

■ Catégorie seniors

■ 1. Solo libre seniors

Une nageuse soliste peut nager à son niveau de qualification, et ce quel qu'il soit. Ainsi, si la nageuse est engagée en duo et/ou équipe en FINA Élite ou FINA National, elle peut nager l'épreuve du solo dans le programme « Performance ».

Solo libre : 100 % finale.

■ 2. Duo libre seniors

Duo libre : 100 % finale.

■ Toutes catégories

■ 1. Combiné libre toutes catégories

L'engagement dans cette épreuve est ouvert aux nageuses nées en 1997 et avant.

Une nageuse junior (née en 1996, 1995, 1994) peut être engagée uniquement dans l'épreuve combiné libre toutes catégories du circuit performance à condition de participer au minimum à l'épreuve de figures imposées de cette compétition.

Une nageuse de 15 ans (née en 1997), engagée dans le programme FINA espoirs, est autorisée à compléter un combiné libre toutes catégories « Performance ». Elle nagera alors son épreuve de figures imposées dans sa catégorie d'âge concernée, dans une compétition de référence du programme FINA-FFN (cf. 5.10- 2).

Combiné libre : 100 % finale.

Par interrégion, le podium de cette épreuve (combiné libre) est qualifié dans la saison en cours pour le Tournoi National de Qualification.

Titre 10 - Procédure d'engagement dans les différentes compétitions

Pour les compétitions de niveaux interrégional ou national, l'engagement via l'application internet « extraNat » est une obligation.

Les engagements comprennent :

- l'engagement des nageuses et des ballets ;
- l'engagement des juges et autres officiels (*) conformément à la circulaire des officiels.

(*) La base de données des juges est actualisable par les responsables régionaux à partir de la structure « extraNat » du comité régional.

Les compétitions concernées sont les suivantes :

- Journée d'Automne ;
- Championnats de France d'hiver ;
- Journées Techniques d'hiver ;
- Tournoi Interrégional de Qualification ;
- Championnats de France juniors et toutes catégories « National » ;
- Championnats de France juniors, seniors, et toutes catégories « Élite » ;
- Championnats interrégionaux d'été N3 PERFORMANCE ;
- Championnats de France espoirs « Élite » ;
- Championnats de France espoirs « National » ;
- Tournoi National de Qualification.

L'épreuve nationale de qualification « barrage » solo espoirs et solos juniors

Les nageuses qualifiées pour l'épreuve de barrage en solo espoirs devront s'engager sur l'épreuve de barrage (si celle-ci est organisée) et sur l'épreuve de solo de la catégorie espoirs des championnats de France d'hiver

Les nageuses qualifiée pour l'épreuve de barrage en solo juniors devront s'engager sur l'épreuve de barrage (si celle-ci est organisée) et sur l'épreuve de solo de la catégorie juniors des championnats de France d'hiver

Procédure

Engagements préliminaires :

Les engagements préliminaires devront être communiqués aux dates qui figurent dans le tableau ci-dessous, par courrier postal signé du Président du club ; au département Natation Synchronisée de la FFN (Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex) ou par mail au département natation synchronisée (charlotte.despreaux@ffnatation.fr).

Engagements extraNat :

Si un club ne s'engage pas, via l'application internet « extraNat », ses engagements ne seront pas recevables. Les dates mentionnées dans le tableau récapitulatif des engagements ci-dessous, dans la colonne « extraNat » peuvent être modifiées. Seules, les dates affichées dans extranat feront foi.

Il importe, donc, que les responsables des clubs chargés des engagements prennent connaissance régulièrement du calendrier publié et des dates limites d'engagement sur extraNat. Les engagements sur extraNat sont modifiables durant toute la période d'ouverture mentionnée dans le tableau récapitulatif des engagements.

Il est donc souhaitable de s'engager dès l'ouverture des engagements et de rectifier ceux-ci, ensuite, si nécessaire. S'engager, dès l'ouverture des engagements, permet, en outre, d'avoir le temps nécessaire pour lever une éventuelle difficulté.

À l'issue de vos engagements, sur « extraNat » vous devrez :

- **Pour les compétitions gérées par la FFN :** adresser, par courrier postal, au département Natation Synchronisée de la FFN (Tour Essor - 14, rue Scandicci - 93508 Pantin Cedex), les documents suivants :
 - le récapitulatif des engagements édités à partir d'extraNat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements) ;
 - les feuilles d'engagement (nageuses et officiels) sous format « Imprimés papier » validé par le comité régional d'appartenance ;
 - l'imprimé de calcul des engagements de la compétition correspondante, édité à partir du tableur « Montant des Engagements 11-12 » (ce tableur sera envoyé en début de saison à chaque comité régional) accompagné du règlement, à l'ordre de la FFN correspondant aux droits d'engagement calculés.
- **Pour les compétitions gérées par l'interrégion :** adresser, par courrier postal au comité organisateur, les documents suivants :
 - le récapitulatif des engagements édités à partir d'extraNat (attention cette édition n'est plus possible à la fermeture des engagements) ;
 - les feuilles d'engagement (nageuses et Officiels) sous format « Imprimés papier » validé par le comité régional d'appartenance ;
 - le montant des engagements, conformément aux modalités établies par l'interrégion

Une note est envoyée aux régions à chaque ouverture de compétition afin de préciser les épreuves à cocher.

NATATION SYNCHRONISÉE

Rappel

La composition des jurys sera conforme à la circulaire des officiels.

Pour les compétitions FINA-FFN comportant des figures imposées, les clubs engageant six nageuses au moins devront engager un officiel A (à jour de son recyclage) ou A en examen. Les clubs engageant treize nageuses ou plus devront engager un officiel supplémentaire de niveau B minimum. Dans le cas contraire, une pénalité financière à régler sur place sera appliquée (voir règlements financiers).

NATATION SYNCHRONISÉE

COMPÉTITIONS 2011-2012						
Niv.	Dates	Épreuves	Engagements		Date limite règlement	Transmission des Résultats
			Préliminaires	ExtraNat*3 <i>Ouv. 2 à 4 semaines avant la compétition</i>		
Journées d'Automne J.A.						
IR	19-20/11 2011	Solos - Solo technique Solo espoirs (partie) Solo juniors (partie) Figures imposées	Selon règlement interrégional	24/10-06/11/2011	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral natation synchronisée
Épreuve nationale de qualification « barrage » 1						
Nat.	09/12 2011	Solos Solo espoirs (partie) Solo juniors (partie) Figures imposées	30/10/2011	11/11-25/11/2011	01/12/2011	Site fédéral
Championnat de France d'hiver E/J/S						
Nat.	09-11/12 2011	Solos Solo technique seniors Solo espoirs (partie) Solo juniors (partie) Figures imposées	30/10/2011	11/11-25/11/2011	01/12/2011	Site fédéral
Journées Techniques d'hiver - J.T.H. E/J/S						
IR	De janvier à mars 2012	Solos Solo technique Solo espoirs (partie) Solo juniors (partie) Figures imposées		En fonction de la date de la compétition (définie par l'interrégion)	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral natation synchronisée
Tournoi Interrégional de Qualification T.I.R.Q.						
IR	Date limite d'organis. le 16 avril 2012	Duos Duo technique Duo libre Juniors et seniors Figures imposées juniors	Selon règlement interrégional	12/03-26/03/2012	Selon règlement de l'interrégion	Au département fédéral natation synchronisée = engagement préliminaire
Épreuve nationale de qualification « barrage » 2						
Nat.	03/05 2012	Duos Duo libre juniors et seniors Figures imposées juniors	15/01/2012	05/04-19/04/2012	26/04/2012	Site fédéral
Championnat de France juniors toutes catégories « National »						
Nat.	04-05/06 2012	Catégorie juniors : solo/duo/équipe Toutes catégories : équipe combinée	15/01/2012	05/04-19/04/2012	26/04/2012	Site fédéral
Championnat de France juniors, seniors et combinés toutes catégories « Élite »						
Nat.	17-20/05 2012	Catégorie juniors : solo/duo/équipe Catégorie seniors : solo/duo technique et libre Toutes catégories : équipe combinée	15/01/2012	19/04-03/05/2012	09/05/2012	Site fédéral
Championnats Nationale 3 d'été « Performance »						
IR	26-27/05 2012	Catégorie juniors : solo/duo/équipe Toutes catégories : équipe combinée	Fixée par l'interrégion	30/04-14/05/2012	20/05/2012	Comité régional organisateur
Championnats de France espoirs « Élite »						
Nat.	01-03/06 2012	Solo - Duo Équipe	15/01/2012	04/05-18/05/2012	24/05/2012	Site fédéral
Championnats de France espoirs « National »						
Nat.	15-17/06 2012	Solo - Duo Équipe	15/01/2012	17/05-31/05/2012	06/06/2012	Site fédéral
Tournoi National de Qualification « Performance »						
Nat.	07-08/07 2012	Juniors : équipe libre Toutes catégories : équipe combinée	30/04/2012	11/06-25/06/2012	01/07/2012	Site fédéral

NATATION SYNCHRONISÉE

**1 Tous les solos engagés sur épreuve nationale de qualification « barrage » doivent obligatoirement aussi s'engager sur le championnat de France d'hiver. Ainsi, leur candidature sera effective au regard des résultats du barrage.*

**2 Tous les duos engagés sur épreuve nationale de qualification « barrage » doivent obligatoirement aussi s'engager sur le championnat de France juniors et combinés toutes catégories « National ».*

**3 les dates mentionnées dans le tableau dans la colonne « extraNat » peuvent être modifiées. Seul, les dates affichées dans extranat feront foi.*

La candidature sera effective au regard des résultats du barrage.

Pour chaque compétition mentionnée dans ce tableau, les frais d'engagements doivent impérativement être réglés à la date butoir mentionnée dans ce tableau pour être validés.

Les deux épreuves nationales de qualification « barrage », solo et duo sont considérées comme une épreuve de championnat.

Les solos techniques et les solos libres constituent deux épreuves différentes et font l'objet de frais d'engagement séparés.

Les duos techniques et les duos libres constituent deux épreuves différentes et font l'objet de frais d'engagement séparés.

ANNEXE N° 1 - PROGRAMME FINA ET « PERFORMANCE »

Journées Techniques d'hiver

I. Figures imposées juniors

Deux figures obligatoires et un groupe de deux figures optionnelles (n° 1).

■ Deux figures obligatoires

- | | |
|---|-----|
| 1 - 313 Coup de pied à la lune grand-écart fermé à 180° | 2.5 |
| 2 - 112f Ibis vrille continue 720° | 2.8 |

■ Deux figures optionnelles

Groupe 1

- | | |
|--|-----|
| 3 - 336 Gavotte ouverte à 180° | 2.8 |
| 4 - 436 Cyclone
(pas de tirage au sort à prévoir) | 2.7 |

II. Figures imposées espoirs

Deux figures obligatoires et un groupe de deux figures optionnelles (n° 1)

■ Deux figures obligatoires

- | | |
|-------------------------------|-----|
| 1 - 420 Promenade arrière | 2.0 |
| 2 - 355e Marsouin vrille 360° | 2.1 |

■ Deux figures optionnelles

Groupe 1

- | | |
|--|-----|
| 3 - 342 Héron | 2.1 |
| 4 - 311a Coup de pied à la lune demi-tour
(pas de tirage au sort à prévoir) | 2.2 |

NATATION SYNCHRONISÉE

ANNEXE N° 2 - PROGRAMME « PERFORMANCE »

Championnats d'été interrégionaux - N3 juniors

I. Figures imposées juniors

Deux figures obligatoires et un groupe de deux figures optionnelles tirées au sort (parmi groupes 1 et 2).

■ Deux figures obligatoires

1 - 313 Coup de pied à la lune grand-écart fermé à 180°	2.5
2 - 112f Ibis vrille continue 720°	2.8

■ Deux figures optionnelles

Groupe 1

3 - 336 Gavotte ouverte à 180°	2.8
4 - 436 Cyclone	2.7

Groupe 2

3 - 355b Marsouin 1 tour	2.5
4 - 150 Cavalier	3.1

NATATION SYNCHRONISÉE

ANNEXE N° 3 - PROGRAMME « PERFORMANCE »

Tournoi National de Qualification

I. Figures imposées juniors

Deux figures obligatoires et un groupe de deux figures optionnelles tirées au sort parmi l'ensemble des groupes de figures FINA.

- Pour le **Tournoi National de Qualification**, la totalité des groupes de figures imposées juniors est utilisée, le tirage au sort se fait parmi les groupes 1, 2, 3.

Groupes 1 et 2

Voir annexe 3

Groupe 3

5 - 307 Poisson volant

3.0

6 - 115c Catalina spire

2.8

NATATION SYNCHRONISÉE

ANNEXE N° 4 - CLASSEMENTS NATIONAUX

CLASSEMENT DES CLUBS

Le classement des clubs en natation synchronisée a pour objet de prendre en compte l'activité sportive du club tout au long de la saison pour tous les niveaux de pratique. Cependant, il ne concerne que les compétitions inscrites au Règlement fédéral (Promotion, Socle, championnats Élite, championnats nationaux, championnats N3) auxquelles il convient d'ajouter les bonus obtenus par les nageuses ayant été qualifiée en équipe de France. Il appartiendra aux régions et aux interrégions, si elles le souhaitent, d'établir leur propre classement régional ou interrégional.

Un tableur sera développé et diffusé afin que chaque club puisse établir aisément ce classement.

Le classement des clubs :

- valorise le niveau de pratique pour chaque catégorie ;
- valorise le niveau individuel de chaque nageuse lors des compétitions officielles ;
- valorise la participation aux épreuves officielles des ballets du programme sportif fédéral ;
- valorise toutes les sélections nationales sous forme de bonus.

Le classement des clubs comprend :

- **Un classement pour chaque catégorie** (espoirs, juniors et seniors/toutes catégories). Ce classement est effectué par addition des points des :
 - valeur individuelle de chaque nageuse en ne conservant que la meilleure performance de la catégorie concernée ;
 - valeur des ballets aux épreuves officielles de la catégorie concernée ;
 - bonus de sélections en équipe de France pour la catégorie concernée.
- **Un classement pour chaque niveau** (Élite, National, Performance, Socle). Ce classement est effectué par addition des points des :
 - valeur individuelle de chaque nageuse en ne conservant que la meilleure performance du niveau concerné ;
 - valeur des ballets aux épreuves officielles du niveau concerné.
- **Un classement national général**. Ce classement est effectué par addition des points de toutes les catégories :
 - valeur individuelle de chaque nageuse, en ne conservant que la meilleure performance ;
 - valeur des ballets aux épreuves officielles ;
 - bonus de sélection en équipe de France ;
 - bonus attribué en fonction du nombre de nageuses classées.

DOCUMENT EXPLICATIF

1. Valeur individuelle de chaque nageuse

Seule la meilleure performance de la saison de chaque nageuse licenciée dans une compétition inscrite au calendrier fédéral (Socle, Interrégionale, Nationale, Élite) sera prise en compte. Les cumuls sont interdits, chaque nageuse ne peut marquer qu'une seule fois.

Toutes les nageuses du club marquent des points en fonction de leur classement et au niveau de participation le plus élevé.

Chaque nageuse marque des points attribués en fonction de sa place au classement de la compétition en épreuve technique (figures imposées, éléments techniques, solo et duo technique) et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie.

Les coefficients correspondant au niveau atteint et à la catégorie sont indiqués dans la table de cotation (annexes).

Pour les journées Techniques d'Hiver, seules les épreuves préconisées à l'annexe 1 de ce règlement Fédéral donneront lieu à émargement au classement national des clubs.

■ Pour les nageuses engagées dans le socle de formation :

- un bonus est attribué par épreuve en fonction du niveau ;
- 20 points par épreuve au niveau acquisition ;
- 60 points par épreuve au niveau développement ;
- 90 points par épreuve au niveau formation.

■ Pour les nageuses ayant validé le Pass'compétition natation synchronisée :

- un bonus de 10 points est attribué.

2. Valeur des ballets aux épreuves officielles de ballets

Tous les ballets du club marquent des points en fonction de leur classement et au niveau de participation le plus élevé.

Chaque ballet marque des points attribués en fonction de sa place au classement de la compétition et affecté d'un coefficient, pour le niveau et la catégorie.

Les coefficients correspondant au niveau atteint et à la catégorie sont indiqués dans la table de cotation (annexes).

NATATION SYNCHRONISÉE

Les coefficients des ballets seront les suivants :

- ballet d'équipe : coefficient 2 ;
- ballet combiné : coefficient 1,8 ;
- duo : coefficient 1,5 ;
- solo : coefficient 1,0.

Pour les championnats « open », ne tenir compte que du classement des ballets français. Pour toutes les compétitions comportant des finales, tenir compte d'abord des résultats obtenus en combiné finale, puis des résultats obtenus en combiné préliminaires.

Pour les ballets combinés du socle de formation, les scores forfaitaires seront de :

- 500 points pour les ballets combinés de niveau « Cycle 1 » ;
- 1.000 points pour les ballets combinés de niveau « Cycle 2 ».

En cas de mutualisation de club pour pouvoir composer le ballet les scores forfaitaires seront diminués proportionnellement au nombre de nageuses engagées par chaque club.

Pour les ballets du programme « Promotion », un score forfaitaire de 1.000 points est attribué pour chaque ballet classé

3. Bonus nombre de nageuses classées

Un bonus de 10 points par nageuse classée est attribué

4. Sélections internationales

Des bonus sont à ajouter pour toute sélection en équipe de France en fonction de la catégorie et du ballet.

■ Sélection en équipe de France minimes

- Sélection solo 3.500 points
- Sélection duo 3.000 points
- Sélection équipe ou ballet combiné 2.000 points
- Sélection compétition de préparation en équipe de France minimes 900 points
- Présélection équipe de France minimes (en lice pour la finale) 200 points

■ Sélection en équipe de France juniors

- Sélection solo 4.500 points
- Sélection duo 4.000 points
- Sélection équipe 3.000 points
- Sélection ballet combiné 2.500 points
- Sélection compétition de préparation en équipe de France juniors 1.200 points
- Présélection équipe de France juniors (en lice pour la finale) 300 points

■ Sélection en équipe de France seniors

- Sélection solo 9.000 points
- Sélection duo 9.000 points
- Sélection équipe 7.000 points
- Sélection ballet combiné 6.000 points
- Présélection solo 7.000 points
- Présélection duo 7.000 points
- Sélection collectif élargi ou INSEP 5.000 points

Les sélections aux différentes épreuves peuvent se cumuler

Pas de cumulation possible entre les compétitions de préparation et les compétitions de référence.

CLASSEMENT NATIONAL DES COMITÉS RÉGIONAUX

Le classement des comités sera obtenu par l'addition des points des clubs de la région.

Classement national des interrégions

Le classement des interrégions sera obtenu par l'addition des points obtenus par chaque comité régional composant l'interrégion.

NATATION SYNCHRONISÉE

TABLE DE COTATION

Place	Points	Place	Points
1	200	16	124
2	195	17	122
3	190	18	120
4	180	19	118
5	175	20	116
6	170	21	114
7	165	22	112
8	160	23	110
9	155	24	108
10	150	25	106
11	145	26	104
12	140	27	102
13	130	28	100
14	128	29	98
15	126	30	96

Puis :

- de la 31^e place à la 60^e par pas de 1 point
- de la 60^e à la 100^e par pas de 0,5 point
- de la 101^e à la 150^e par pas de 0,25 point
- de la 151^e à la 200^e par pas de 0,125 point
- de la 201^e à la 250^e par pas de 0,0625 point

Catégorie		Coefficient technique	Coefficient ballet
Seniors	Podium Élite	10	40
	Élite	10	35
	Podium National	6	25
	National	6	20
	Podium Performance	2,5	10
	Performance	2,5	8
Juniors	Podium Élite	10	40
	Élite	10	35
	Podium National	6	25
	National	6	20
	Podium Performance	2,5	10
	Performance	2,5	8
Espoirs	Podium Élite	5	20
	Élite	5	17
	Podium National	3,5	15
	National	3,5	12

Épreuve	Coefficient : 1
Solo	1
Duo	1,5
Combiné	1,8
Équipe	2